



## COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2005 ET AGM

### SOMMAIRE :

- 1 - Lisez moi (texte d'introduction)
- 2 - Comptes Sociaux et annexes
- 3 – Affectation du résultat
- 4 – Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux
- 5 - Comptes consolidés et annexe
- 6 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

L'Assemblée Générale Mixte de MILLIMAGES s'est tenue le 30 juin 2006.

Les projets de résolutions publiés dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires du 29 Mai 2006 (parution n° 64), ont tous été adoptés à l'exception de la 13° résolution (*Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des mandataires sociaux et salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-138 c. com. et L. 443-5 c. trav.*).

La Direction remercie l'ensemble des actionnaires présents à cette assemblée générale.

**MILLIMAGES**

**31 DECEMBRE 2005**

**ETATS FINANCIERS**

**ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX**

<b>ACTIF</b> Rubriques en €	<b>Montant Brut</b>	<b>Amortissements</b>	<b>Net 31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
<b>IMMOBILISAT. INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement	649,27	649,27		
Concessions,brevets,droits similaires	65 878 711,69	56 604 734,74	9 273 976,95	8 445 898,47
Fonds commercial	45 734,71		45 734,71	45 734,71
Autres immobilisations incorporelles	7 288 467,52		7 288 467,52	10 031 156,84
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Installations techniques, matériel, outillage	17 430,63	17 430,63		
Autres immobilisations corporelles	810 461,04	506 758,51	303 702,53	349 900,64
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Autres participations	4 481 488,40	79 677,42	4 401 810,98	5 020 254,50
Autres titres immobilisés	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Autres immobilisations financières	39 414,47		39 414,47	34 163,47
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>78 567 357,73</b>	<b>57 209 250,57</b>	<b>21 358 107,16</b>	<b>23 932 108,63</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Marchandises	83 622,00		83 622,00	0
Avances,acomptes versés/commandes	62 579,92		62 579,92	0
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & comptes rattachés	5 243 180,14	190 001,22	5 053 178,92	3 525 359,36
Autres créances	15 589 596,10		15 589 596,10	14 483 067,61
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	115,52		115,52	115,52
Disponibilités	371 376,00		371 376,00	169 414,00
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	494 472,35		494 472,35	193 675,76
<b>ACTIF CIRCULANT ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>21 844 942,03</b>	<b>190 001,22</b>	<b>21 654 940,81</b>	<b>18 371 632,25</b>
Ecart de conversion actif	250 743,62		250 743,62	174 480,49
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>100 663 043,38</b>	<b>57 399 251,79</b>	<b>43 263 791,59</b>	<b>42 478 221,37</b>

<b>PASSIF</b> Rubriques en €	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	390 264,08	390 264,08
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 792 409,64	19 792 409,64
Réserve légale	29 999,99	29 999,99
Autres réserves	1 938 007,71	1 938 007,71
Report à nouveau	(11 113 866,51)	(3 300 442,73)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	924 623,49	(7 813 423,78)
Subventions d'investissements	1 387 029,23	1 438 064,16
Provisions réglementées	4 470 059,31	2 705 679,64
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>17 818 526,94</b>	<b>15 180 558,71</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Avances conditionnées	472 898,18	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	<b>472 898,18</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	476 039,62	715 254,49
Provisions pour charges	15 110,00	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>491 149,62</b>	<b>715 254,49</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 910 549,07	5 730 873,40
Emprunts, dettes fin. divers (dont emprunts Participatifs)	358 898,81	6 975 055,09
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	86 656,38	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 482 364,91	3 091 684,43
Dettes fiscales et sociales	1 470 717,50	1 930 724,29
Autres dettes	5 356 972,26	8 392,32
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	7 643 866,34	8 586 967,77
<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>24 310 025,27</b>	<b>26 323 697,30</b>
Ecart de conversion passif	171 191,58	258 710,87
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>43 263 791,59</b>	<b>42 478 221,37</b>

<b>COMPTE DE RESULTAT</b> Rubriques en €	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
Production vendue - Biens	9 865 353,81	3 974 361,20
Production vendue - Services	1 049 497,56	572 316,40
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>10 914 851,37</b>	<b>4 546 677,60</b>
Production stockée		8 289,29
Production immobilisée	9 390 061,26	6 970 260,92
Subventions d'exploitation	2 985 022,93	812 148,37
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	1 744 354,86	813 344,70
Autres produits	349,13	96,39
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>25 034 639,55</b>	<b>13 150 817,27</b>
Variation de stock (marchandises)	(83 622,00)	24 926,01
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)	1 545,00	1 760,05
Autres achats et charges externes	9 368 018,60	6 250 024,90
Impôts, taxes et versements assimilés	173 856,11	184 738,83
Salaires et traitements	1 922 710,50	1 820 268,63
Charges sociales	948 467,15	882 186,09
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>		
Sur immobilisations :	8 380 965,15	21 283 324,07
Sur actif circulant : dotations aux provisions	3 401,86	3 401,86
Pour risques et charges : dotations aux provisions	85 110,00	286 184,38
Autres charges	1 735 736,03	599 765,75
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>22 536 188,40</b>	<b>31 336 580,57</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>2 498 451,15</b>	<b>(18 185 763,30)</b>
Produits financiers de participations	99 323,59	138 783,61
Reprises sur provisions et transferts de charges	273 802,49	114 648,25
Différences positives de change	133 445,14	87 191,57
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>506 571,22</b>	<b>340 623,43</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions	261 819,04	40 894,26
Intérêts et charges assimilées	256 528,41	517 897,85
Différences négatives de change	377 867,66	228 189,18
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>896 215,11</b>	<b>786 981,29</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>(389 643,89)</b>	<b>(446 357,86)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>2 108 807,26</b>	<b>(18 632 121,16)</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	171 484,09	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 530 625,50	255 457,45
Reprises sur provisions et transferts de charges	138 370,00	11 610 953,65
<b>PRODUIT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 840 479,59</b>	<b>11 866 411,10</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	401 473,59	118 567,64
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	716 690,10	400 078,85
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 902 749,67	525 317,23
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>3 020 913,36</b>	<b>1 043 963,72</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(1 180 433,77)</b>	<b>10 822 447,38</b>
Impôts sur les bénéfices	3 750,00	3 750,00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>27 381 690,36</b>	<b>25 357 851,80</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>26 457 066,87</b>	<b>33 171 275,58</b>
<b>RESULTAT NET</b>	<b>924 623,49</b>	<b>(7 813 423,78)</b>

<i>Tableau des Flux de Trésorerie en €</i>	<b>31/12/05</b>	<b>31/12/04</b>
<b>I - Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
(+ ou -) Résultat d'exploitation	2 498 451	(18 185 763)
(+) Dotation aux amortissements	8 380 965	21 283 324
(+) Dotations aux provisions sur actif circulant	88 512	289 586
(-) Reprises sur provisions ou amortissements	(554 355)	(813 345)
(-) Autres subventions d'investissement inscrites au compte de résultat		
(-) Avances conditionnées inscrites au compte de résultat		
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION (1)	10 413 573	2 573 803
(+ ou -) Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	(5 018 110)	6 879 056
FLUX NET DE TRESORERIE D' EXPLOITATION	5 395 463	9 452 858
(-) Charges financières	(634 396)	(746 087)
(+) Produits financiers	232 769	225 975
(-) Charges exceptionnelles	(401 474)	(118 568)
(+) Produits Exceptionnels	171 484	
(-) Impôts sur les sociétés	(3 750)	(3 750)
<b>FLUX NET DE TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE</b>	4 760 096	8 810 429
<b>II - Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
(-) Prix de cession des éléments d'actifs cédés	1 530 626	255 457
(+ ou -) Corrigé des variations de périmètre		
(-) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et Corporelles	(6 419 511)	(5 022 227)
(-) Acquisitions d'immobilisations financières	(15 252)	(2 114 844)
(+ ou -) Corrigé des variations de périmètre		
(+ ou -) Variation du besoin en fonds de roulement sur investissements		
<b>FLUX DE TRESORERIE NECESSITES PAR LES INVESTISSEMENTS</b>	(4 904 138)	(6 881 614)
<b>III - Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
(-) Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
(-) Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
(+) Subventions d'investissement encaissées		104 240
(+ou-) Avances conditionnées pendant l'exercice	(51 035)	
(+) Variation des Subventions d'investissement attribuées		
(+) Augmentation des dettes financières ( hors concours bancaires )	7 041 118	5 015 659
(-) Remboursement des dettes financières ( hors concours bancaires )	(6 675 826)	(11 083 776)
(+) Augmentation de capital	0	4 337 120
<b>FLUX DE TRESORERIE VENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>	314 257	(1 626 757)
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	170 216	302 058
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	(4 243)	(306 301)
<b>Trésorerie de clôture</b>	165 973	(4 243)

## ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX MILLIMAGES 2005

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2005 dont le total est de 43 263 792 €, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste, dégagant un résultat de 924 623.49 €.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2005 au 31/12/2005. Il est comparé aux comptes au 31 décembre 2004 (12 mois).

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 1. Faits caractéristiques de l'exercice

#### Cession des parts ramenant la participation dans Gédéon Programmes à 48,92 %

Au terme d'un accord signé le 31 mars 2005, Millimages a cédé 355 actions de la société Gédéon Programmes à SM Participations pour 40 188 €. L'accord comporte une option d'achat qui permettrait à Millimages de redevenir actionnaire majoritaire de Gédéon Programmes à compter du 22 avril 2007.

#### Cession des participations dans Onyx Films et dans Method Films

Un contrat de cession des participations détenues dans les sociétés Onyx Films et Method Films, et un protocole d'accord relatif au remboursement des comptes courants des sociétés Method Films et Onyx Films ont été signés en date du 14 janvier 2005 entre Millimages, Method Films et Onyx Films.

Au terme de cet accord, Millimages a obtenu des droits de co-production sur les séries les Gnoufs et Skyland, conserve les mandats de distribution internationale de ces programmes et enfin a obtenu un droit de préférence pour la distribution des programmes futurs de la société Method Films.

#### Evolution de la détention de BAC MAJESTIC

L'investissement de départ représentait une somme de 2.5 M€ représentant 51 % du capital. Au 31 décembre 2005, MILLIMAGES sa a cédé 10.13%, détenant désormais 40,87 %. Une plus-value de cession de 0.9 M€ a été enregistrée dans les comptes sociaux. Compte tenu du contrôle de fait exercé par MILLIMAGES, la société BAC MAJESTIC reste consolidée par Intégration globale.

#### Internalisation de la Vidéo sous le label MILLIMAGES VIDEO.

La société a sorti 7 titres en 2005 sous ce label créé en 2005.

Il a été décidé de confier la distribution des titres de notre catalogue à PARAMOUNT HOME ENTERTAINMENT..

Les accords précédemment conclus se sont terminés le 31 décembre 2005, permettant au Groupe de récupérer la totalité de son catalogue précédemment distribués par WILD SIDE VIDEO

#### MILLIMAGES : Litige avec le Trésor Public résolu

Le Trésor Public a renoncé à ses réclamations au titre d'un litige portant sur un redressement de TVA pour 618 900 €. Aucune provision ne figurait dans les comptes à ce titre.

#### CREDITS OBTENUS

MILLIMAGES, pour son activité de distribution de programmes à l'étranger, a obtenu de COFILOISIRS un concours bancaire de 1 500 k€ (avec un maximum de 2 000 k€), en relais des ventes signées dont les prévisions d'encaissements sont longues.

## **2. Règles et méthodes comptables**

### *a) Application des principes généraux*

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément au plan comptable annexé au règlement CRC 99-03 et aux principes comptables fondamentaux suivants : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et indépendance des exercices.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires a été modifiée suite au passage du Groupe aux Normes IFRS : le chiffre d'affaires catalogue est désormais reconnu à la date d'ouverture des droits alors qu'il était précédemment reconnu à la date de signature du contrat. Dans le même contexte du passage du Groupe aux normes IFRS, la quote-part des ayants droits sur les RNPP (Recettes Nettes Parts Producteurs) est désormais comptabilisé en diminution du chiffre d'affaires et non plus en charges. Ces changements de méthode ont été appliqués de façon prospective. Le fait de les appliquer de façon rétrospective aurait été non significatif. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### *b) Continuité d'exploitation*

Le niveau d'activité de l'exercice 2005, la mise en place du crédit de financement de l'activité de distribution, mis en place au cours du second semestre 2005, ainsi que la trésorerie encaissée suite à la cession d'une partie des actions de BAC MAJESTIC a permis d'assainir notre situation de trésorerie.

Compte tenu des objectifs d'activité fixés pour l'exercice 2006, les comptes sociaux ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose sur l'hypothèse d'obtention des financements habituels pour la mise en production de nouvelles séries auprès du CNC et d'organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

Si ces fonds n'étaient pas obtenus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### *c) Immobilisations incorporelles*

#### *\* Logiciels*

Les logiciels et les licences acquis par la société sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition et amortis sur leur durée de vie estimée, entre 3 et 5 ans.

#### *\* Constitution des actifs incorporels*

Les coûts de production des séries d'animation sont évalués à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des charges directement et indirectement affectables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées aux charges indirectement affectables et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Le coût des programmes est porté à l'actif immobilisé selon les règles suivantes :

#### *Programmes terminés :*

Toute production de série télévisuelle est considérée comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du "Prêt à Diffuser" des épisodes terminés remis par les chaînes de

télévision. Le coût de production de la série est alors porté en Immobilisations au poste "droit et valeurs similaires" à l'actif du bilan au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs.

*Programmes en cours :*

Les séries en cours de production sont évaluées à leur coût de revient. Le coût de revient comprend les charges directement affectables et une quote-part de charges indirectes. Le coût du film/série est inscrit en "avances et acomptes sur immobilisations incorporelles" à l'actif du bilan.

\* Amortissement des actifs incorporels.

La base amortissable de la série correspond au coût de production du programme, déduction faite des apports des co-producteurs éventuels et des subventions passées au compte de résultat.

Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées dans la base amortissable des séries immobilisées et font l'objet d'un retraitement fiscal sur la déductibilité des dites charges.

Millimages adapte le niveau d'amortissement aux recettes prévisionnelles qui sont par définition, variables dans le temps et en fonction des supports.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1er janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes prévisionnelles totales. Celles-ci comprennent la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures sur une durée de dix ans à compter de la date de mise en production de la série. Les recettes futures estimées sont examinées périodiquement par la direction et ajustées, si nécessaire, compte tenu des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la clôture.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, un amortissement complémentaire est constaté pour couvrir l'insuffisance de recettes.

Par ailleurs la société comptabilise un amortissement fiscal déterminé en fonction des recettes réelles de l'exercice de chaque production. La différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique est constatée en provision réglementée au bilan (amortissements dérogatoires) et en charges exceptionnelles au compte de résultat.

d) Immobilisations corporelles

Les installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, les durées de vie retenues sont :

- installations techniques : 5 ans
- agencements divers : 10 ans
- matériel de transport : 4 à 5 ans
- matériel de bureau : 4 à 5 ans
- mobilier de bureau : 5 à 10 ans

e) Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés sont évalués au coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres est supérieure à la quote-part de l'actif net comptable de la filiale, corrigée éventuellement, en

fonction des perspectives d'avenir, de rentabilité et de la valeur de marché des actifs détenus par la société.  
( cf tableau des filiales en annexe )

*f) Stocks*

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque, à la clôture, la valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

*g) Créances clients et comptes rattachés*

Les créances clients sont évaluées pour leur valeur nominale et une provision pour dépréciation spécifique est constituée lorsqu'une perte probable apparaît.

*h) Valeurs Mobilières De Placement*

*Ce poste est uniquement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.*

*Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").*

*i) Provisions pour risques et charges*

Une provision est comptabilisée:

- s'il existe une obligation juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qui pourrait entraîner une sortie de fonds,
- si une estimation fiable de son montant peut être effectuée.

*j) Opérations en devises*

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes de change latentes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

*k) Reconnaissance du chiffre d'affaires (CA)*

\*CA du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les ventes de catalogue effectuées par l'intermédiaire de mandataires sont comptabilisées lorsque la société prend connaissance de la conclusion de ces contrats.

Le chiffre d'affaires catalogue est constitué des revenus bruts..

\* CA des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires au compte de résultat est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

Les productions non achevées à la clôture ont le statut de production en cours, les revenus déjà perçus pour celles-ci sont enregistrés au bilan au compte produits constatés d'avance.

\* Subventions CNC :

Les subventions accordées par le CNC sont comptabilisées en produits d'exploitation au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs. Le solde restant à constater est comptabilisé en subvention d'investissement au bilan jusqu'à la livraison complète des séries.

*l) Indemnités de départ en retraite*

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite de la société vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective de rattachement de la société. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2005.

*m) Utilisation d'estimations*

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient avoir un impact sur les montants d'actif et de passif à la clôture ainsi que sur les éléments de résultat de la période. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps.

*n) Emprunts, dettes financières diverses et Autres dettes*

Pour une présentation plus pertinente, les comptes créditeurs de coproductions sont présentés désormais au poste «Autres dettes» au lieu du poste «Emprunts et dettes financières diverses». Ces comptes s'élevaient au 31 décembre 2004 à 6.475 K€ contre 3.235K€ à la clôture de cet exercice.

*o) Avances conditionnées*

Pour une présentation plus pertinente, les avances conditionnées figurent désormais au poste «Autres fonds propres» au lieu du poste «Emprunts auprès des établissements de crédit». Ces comptes s'élevaient au 31 décembre 2004 à 217K€ contre 473K€ à la clôture de cet exercice.

### 3. Notes sur les comptes

#### 3.a. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles a évolué comme suit :

	Solde à l'ouverture	Acquisitions	(1) Sorties d'immobilisations: Cessions - Abandons - Co Production	Production	(2) Productions achevées	Solde à la clôture
Frais d'établissement	649					649
Fonds commercial	45 735					45 735
Productions finies	56 393 620	1 053 732	-3 422 611		11 484 555	65 509 296
Productions en cours	10 031 157		-776 248	9 518 114	-11 484 555	7 288 467
Logiciels	369 416					369 416
<b>Total</b>	<b>66 840 576</b>	<b>1 053 732</b>	<b>-4 198 859</b>	<b>9 518 114</b>		<b>73 213 563</b>

#### (1) Détail des sorties d'immobilisation

- 3 423 K€ correspondent aux parts coproducteurs des programmes livrés sur l'exercice
- Il n'y a pas eu d'abandons de projets au cours de l'exercice.
- 776 K€ correspondent aux coûts de production Piccolo Saxo refacturés à hauteur de 50% au co producteur Haut et Court

#### (2) Productions achevées

\* 11 484 555 sur les productions « 2005 »

Le total des productions finies et en cours à la clôture de l'exercice comprend les éléments suivants :

	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes
Œuvres terminées avant l'exercice 2001	18 151 399	17 416 798	734 601
Œuvres terminées en 2001	14 310 774	13 819 311	491 462
Œuvres terminées en 2002 / 2003	21 034 810	16 809 473	4 225 337
Œuvres terminées en 2004	6 374 177	4 939 929	1 434 247
Œuvres terminées en 2005	5 638 136	3 251 725	2 386 411
Production en cours	7 288 468		7 288 468
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>72 797 764</b>	<b>56 237 236</b>	<b>16 560 528</b>

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

	Solde à l'ouverture	Dotations	Solde à la clôture
Frais établissement	649		649
Productions finies	47 953 799	8 283 438	56 237 237
Logiciels	363 338	4 160	367 498
<b>Total</b>	<b>48 317 786</b>	<b>8 287 598</b>	<b>56 605 384</b>

### **3.b. Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit :

	<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>Augmentations</b>	<b>Diminutions</b>	<b>Solde à la clôture</b>
Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	763 937	46 524		810 461
<b>Total</b>	<b>781 367</b>	<b>46 524</b>		<b>827 892</b>

La variation des amortissements s'analyse comme suit :

Installations, matériels industriels	17 431			17 431
Autres immobilisations corporelles	414 036	93 368	646	506 759
<b>Total</b>	<b>431 467</b>	<b>93 368</b>	<b>646</b>	<b>524 189</b>

dont la ventilation par nature s'établit comme suit :

	<b>Valeurs brutes</b>	<b>Amortissements et provisions</b>	<b>Valeurs nettes</b>
Matériel et outillage	17 431	-17 431	
Agencements divers	406 386	-179 266	227 120
Matériel de transport	40 634	-32 813	7 821
Matériel et mobilier de bureau	363 441	-294 679	68 762
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>827 892</b>	<b>-524 189</b>	<b>303 703</b>

### **3.c. Intérêts immobilisés**

	<b>Montant</b>
Frais financiers inclus dans la production immobilisée de l'exercice	234 966
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>234 966</b>

### 3.d. Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont évolué comme suit :

	Solde à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Solde à la clôture
Titres de participations	5 188 178	10 000	716 690	4 481 488
Autres titres immobilisés	5 000			5 000
Autres immobilisations financières	34 163	5 252		39 415
<b>Total</b>	<b>5 227 341</b>	<b>15 252</b>	<b>716 690</b>	<b>4 525 903</b>

### 3.e. Entreprises liées

Éléments relevant de plusieurs postes	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lien de participation
Capital appelé non versé		
<b>Immobilisations financières</b>		
Participations	1 962 812	2 518 676
Total immobilisations	1 962 812	2 518 676
<b>Créances</b>		
Créances clients et comptes rattachés	799 215	628 114
Autres créances	2 315 365	6 823
Total créances	3 114 580	634 937
<b>Dettes</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 516	131 085
autres dettes	172 873	2 055 787
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	37 500	
Total dettes	215 890	2 186 872
<b>Charges</b>		
Charges Financières	18 925	
Total charges	18 925	
<b>Produits</b>		
Produits financiers		99 324
Total produits		99 324
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>5 312 207</b>	<b>5 439 809</b>

### 3.f. Tableau de variation des capitaux propres et composition du capital social

	Solde à l'ouverture	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat	Variations des subventions	Autres variations	Solde à la clôture
Capital social	390 264					390 264
Prime d'émission	19 792 410					19 792 410
Réserve légale	30 000					30 000
Autres réserves	1 938 007					1 938 007
Report à nouveau	-3 300 443		-7 813 424			-11 113 867
Résultat	-7 813 424	924 623	7 813 424			924 623
Subventions d'investissements	1 438 064			-51 035		1 387 029
Provisions réglementées	2 705 680				1 764 380	4 470 059
<b>Total au 31/12/05</b>	<b>15 180 558</b>	<b>924 623</b>		<b>-51 035</b>	<b>1 764 380</b>	<b>17 818 527</b>

Le capital social de 390 264 euros est divisé en 9 756 602 actions de valeur nominale de 0,04 euros.

### 3.g. Provisions inscrites au bilan

	Solde à l'ouverture	Dotations	Reprises	Solde à la clôture
<b>Provisions réglementées</b>				
Amortissements dérogatoires	2 705 680	1 902 750	138 370	4 470 059
Total I	2 705 680	1 902 750	138 370	4 470 059
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provision pour risques (litige)	540 774	70 000	385 478	225 296
Perte de change	174 481	250 744	174 481	250 744
Pensions et obligations		15 110		15 110
Total II	715 255	335 854	559 959	491 150
<b>Provisions pour dépréciation</b>				
Sur titres de participation	167 924	11 075	99 322	79 677
Sur comptes clients	186 599	3 402		190 001
Total III	354 523	14 477	99 322	269 679
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>3 775 458</b>	<b>2 253 081</b>	<b>797 651</b>	<b>5 230 888</b>
	- exploitation	88 512	385 478	
Dont dotations	- financières	261 819	273 803	
et reprises	-exceptionnelle	1 902 750	138 370	

Les reprises de provisions pour risques et charges, autres que celles relatives aux pertes de changes, correspondent à des provisions ayant fait l'objet d'utilisation pour 350 000 €.

### 3.h. Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus de 1 an	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé				
Autres immobilisations financières	39 414	5 251		34 163
De l'actif circulant				
Clients	5 243 180	5 051 845		191 335
Autres créances	964 206	528 230		435 976
Comptes courants (a)	3 309 362	1 001 622	2 307 741	
Parts Antennes à recevoir	7 209 378	5 463 710	1 745 668	
Parts de co-production à recevoir	3 135 645	2 766 645	369 000	
Subventions et avances à recevoir	971 005	808 505	162 500	
Charges constatées d'avance	494 472	494 472		
<b>Total au 31/12/05</b>	<b>21 366 663</b>	<b>16 120 280</b>	<b>4 584 909</b>	<b>661 474</b>
Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- à un an maximum à l'origine	205 519	205 519		
- à plus de 1 an à l'origine	5 705 030	1 743 363	3 961 667	
Emprunts et dettes financières diverses				
- Emprunts et dettes financières diverses	37 500			37 500
- Groupes et associés	321 399	321 399		
- Parts de co-production sur séries en cours				
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 482 365	3 482 365		
- Dettes sociales et fiscales	1 470 718	1 067 622	403 096	
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	5 356 972	3 318 909	2 038 064	
Produits constatés d'avance	7 643 866	5 791 763	1 852 104	
Avances et acomptes reçus sur commandes	86 656	86 656		
<b>Total au 31/12/05</b>	<b>24 310 025</b>	<b>16 017 595</b>	<b>8 254 930</b>	<b>37 500</b>

(a) Les comptes courants incluent les créances sur les sociétés METHOD Films et ONYX.

### 3.i. Détail des produits à recevoir

	Montant
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	
Clients factures à établir	1 793 237
<b>Total</b>	<b>1 793 237</b>
<b>Autres créances</b>	
Fournisseurs avoirs à recevoir	66 427
Organismes sociaux rbt à recevoir	2 232
<b>Total</b>	<b>68 659</b>
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>1 861 896</b>

### **3.j. Détail des charges constatées d'avance.**

	<b>Montant</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	
Charges externes	466 336
<b>Charges financières</b>	
Intérêts Coficiné/Cofiloisirs	28 136
<b>Total au 31/12/05</b>	<b>494 472</b>

### **3.k. Détail des charges à payer**

	<b>Montant</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	
Fournisseurs factures non parvenues	2 565 669
Autres : intérêts à payer sur comptes courants	14 448
<b>Total</b>	<b>2 580 117</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	
Personnel	56 866
Organismes sociaux	28 433
Etat	88 103
<b>Total</b>	<b>173 402</b>
<b>Dettes Clients et Diverses Charges à Payer</b>	
Clients, avoirs à établir	2 010
Autres Charges à payer	59 416
<b>Total</b>	<b>61 426</b>
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>2 814 945</b>

### **3.l. Détail des produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance correspondent à des revenus constatés par contrats qui seront comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de la livraison des épisodes des programmes.

	<b>Montant</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	
Parts Antennes sur production en cours	7 643 866
<b>Au 31/12/2005</b>	<b>7 643 866</b>

### **3.m – Rémunérations en actions**

#### 1) Les Bons de souscription de part créateur d'entreprise (BSPCE)

- L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 108.000 bons de souscription de part créateurs d'entreprise (BSPCE) et que le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, avait attribué le 11 février 2002 dans un premier temps 77.221 BSPCE à certains salariés de la

société mère MILLIMAGES SA. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, il n'a été souscrit à aucune part.

Les variations du cours de l'action MILLIMAGES ont fait perdre son caractère attractif à la politique d'actionnariat des salariés que notre société entend poursuivre. Afin de remédier à cette situation et de motiver son personnel, le Président avait proposé aux actionnaires de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 juin 2003 l'attribution de 40.000 nouveaux BSPCE, résolution adoptée à l'unanimité.

Lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2004, le plan de BSPCE existant a été annulé et remplacé par un nouveau plan attribuant 40 000 BSPCE aux salariés de Millimages

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 2,7 €, soit 4 cents de valeur nominale et 2,3 € de prime.

Chaque bénéficiaire pourra exercer les bons dont il est titulaire dans la portion et suivant le calendrier suivant :

- 30% des bons attachés, à compter du 30 juin 2004
- 30% des bons attachés, à compter du 31 décembre 2004
- et le solde des bons non exercés, à compter du 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2004 il n'a été souscrit à aucun bon.

- Par délibération en date du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés ou dirigeants actuels de la société, à concurrence de 160.000 bons au maximum, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de la société.

L'émission des bons doit être réalisée dans le délai d'un an à compter de l'autorisation conférée par l'Assemblée soit jusqu'au 29 juin 2005.

Les titulaires auront la faculté de souscrire des actions dans un délai maximum de cinq années à compter du 29 juin 2004.

Le prix de souscription de l'action sera égal à la moyenne des cours cotés constatés pendant les dix derniers jours de bourse précédant le jour où les bons de souscription seront attribués sans que ce prix ne puisse être inférieur au prix d'émission des actions fixé lors de la dernière augmentation de capital à laquelle la société aura procédé dans les six mois précédant l'attribution des bons.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil n'a pas utilisé l'autorisation de l'Assemblée Générale.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des bons de souscription de part de créateurs d'entreprise autorisés (soit 160 000).

Ce nouveau plan de BSPCE annule et remplace le plan précédent.

Le Conseil a subordonné l'exercice des nouveaux bons à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à tous les bons antérieurement attribués.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 1,08 €, soit 4 cents de valeur nominale et 1,04 € de prime.

Chaque bénéficiaire ne pourra exercer les bons dont il est titulaire qu'à compter du 31 décembre 2006.

Tous les bons qui n'auront pas été exercés au plus tard le 23 mars 2010 perdront toute validité et seront annulés.

L'activité sur BSPCE s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options non exercées au 31/12/2005
<b>BSPCE</b>							
23 mars 2005	160 000	1,08	31/12/2006	23/03/2010			160 000
<b>BSPCE</b>	160 000						

## 2) Plan d'options de souscription d'actions

- L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales. Le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, a mis en place :

- lors de sa délibération le 17 septembre 2001, un plan de stock options portant sur 38.864 options,
- lors de sa délibération du 31 octobre 2001, un deuxième plan portant sur 26.859 options,
- lors de sa délibération du 21 décembre 2001, un troisième plan portant sur 11.400 options,
- lors de sa délibération du 14 juin 2002, un quatrième plan portant sur 6.533 options
- et enfin le 28 mars 2003, un cinquième plan portant sur 20.000 options.

- Par délibération du 24 juin 2003, l'Assemblée Générale mixte avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Au cours de l'exercice il n'a été souscrit à aucune part.

- Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substitue en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en oeuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité de options de souscription d'action autorisées.

Ce nouveau plan annule et remplace le plan précédent

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 Euros par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution. Les options attribuées pourront être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

Il a ainsi été attribué des stocks option aux mandataires sociaux et salariés des filiales de la société MILLIMAGES suivants :

- la société AMUSE FILMS, son gérant Monsieur Marc DHRAMI, à concurrence de 10 000 stocks option,
- la société GEDEON PROGRAMMES, son Président Directeur Général Monsieur Stéphane Millière, à concurrence de 30 000 stocks option,
- la société MILLIMAGES UK, son Président et son Directeur Général Messieurs Jonathan PEEL à concurrence de 50 000 stocks option et John Reynolds à concurrence de 60 000 stocks option, et Madame Karla BERRON, salariée, à concurrence de 10 000 options.
- la société BAC FILMS, son Directeur Général Monsieur Jean LABADIE à concurrence de 40 000 stocks option.

Toutes mentions relatives aux options attribuées figurent dans un rapport spécial qui a été présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2005 conformément à l'article L. 225-184 du Nouveau Code de Commerce.

L'activité sur les plans de stock options sur ses actions ordinaires mis en place pour certains dirigeants et salariés du Groupe s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options de souscription non exercées au 31/12/05
<b>Stock options</b>							
23 mars 2005	200 000	1,09	23/03/2008	23/03/2011	néant	néant	200.000
<b>Stock options</b>	200 000						

### 3) Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Il est rappelé que l'assemblée générale a autorisé au cours des précédents exercices l'émission d'option de souscription d'action étant précisé que chaque nouveau plan annulait et remplaçait le précédent de telle sorte qu'à ce jour, le plan en vigueur est celui du 23 mars de 2005 décidé par l'assemblée générale du 29 juin 2004.

Désignation du Plan	Date de l'attribution par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005	Options non exercées au 31-12-2005.
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	200 000	23 mars 2008/ 23 mars 2011	1,09 €	Néant	200 000
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	BSPCE	160 000	Caducité 23 mars 2010	1,08 €	Néant	160 000

### **3.n. Effectif**

L'effectif moyen de la période est de 49 personnes.

Il inclut les intermittents du spectacle et les intérimaires. L'effectif moyen du personnel permanent est de 23 personnes.

Les engagements au titre du droit individuel à la formation (DIF) ne sont pas significatifs.

### **3.o. Engagements financiers**

<b>Engagements donnés</b>	<b>Montant</b>
Nantissements au profit de Bcme fonds de commerce	
Nantissements de productions au profit de Cofiloisirs (a)	1 981 993
Nantissements de productions auprès de Coficiné ( a)	5 308 239
Caution donnée pour emprunt contracté par filiale (b)	588 205
Caution donnée pour emprunt contracté par filiale (c)	840 000
Caution donnée à titre de contre garantie au profit de cofiloisirs	1 000 000
Contrats de location Arius	106 788
Millifin (d)	4 332 450
Gédéon Programmes (e)	750 000
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>14 907 675</b>
<b>Engagements reçus</b>	
Caution reçue en garantie d'un crédit Coficine	500 000
Subventions acquises restant à recevoir	475 000
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>975 000</b>

- (a) Le montant des nantissements correspond aux montants des autorisations actualisées des crédits en cours
- (b) Millimages réalise en co production le film Renaissance avec la société Onyx Films, la production exécutive du film ayant été confiée à cette dernière, c'est Onyx qui porte les crédits de la production. Pour faciliter cette opération, Millimages s'est porté caution du crédit production, caution qui a été ramenée le 5 mai 2004 au montant du crédit accordé par Cofiloisirs, non garanti par des créances identifiées, conformément à la convention de crédit soit un montant maximum de 588 205 €. Il est également convenu avec Cofiloisirs que ce montant sera par la suite réduit à due concurrence de tout nouveau financement obtenu pour la production du film Renaissance et apportée en garantie du présent crédit. Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2006, la vente du film à Canal + et CinéCinéma permettra dès la signature desdits contrats de vente, de substituer ces créances à la caution de Millimages pour la garantie du crédit Cofiloisirs, et de ramener ainsi l'encours de la caution à Zéro.
- (c) Millimages et Amuse Films sont co-producteurs de la série « Lola et Virginia ». Amuse Films est l'emprunteur du crédit de production auprès de Coficiné, pour lequel Millimages en sa qualité de coproducteur a apporté sa caution, à hauteur de l'encours autorisé majoré des intérêts, soit 840.000 Euros au total. Il est à noter que ce crédit est intégralement garanti par des créances détenues ou à détenir à l'encontre principalement de diffuseurs français et du CNC.
- (d) En décembre 2002, la société d'investissement Oddo et Cie et Millimages ont constitué une SOFICA (Société de Financement de l'Industrie Cinématographique et de l'Audiovisuel) baptisée MILLIFIN. Cette SOFICA - produit de défiscalisation destiné aux particuliers en échange d'un investissement de fonds dans la production cinématographique et audiovisuelle. - est dotée d'un capital de € 5,097 millions. Sur l'année 2004, ces fonds ont été investis contre des droits sur recettes à hauteur de 2,9M€ sur les programmes Millimages et à hauteur de 1,5M€ sur les programmes de producteurs tiers. La Sofica est créée pour une durée de 10 ans, au terme de laquelle les recettes encaissées par elle seront réparties entre les souscripteurs. Millimages a garanti aux souscripteurs un rachat de leurs actions à 85 % de leur valeur nominale dès la 8<sup>e</sup> année.
- (e) Ce montant correspond à l'option d'achat (cf : faits caractéristiques)

### **3.p. Ventilation de l'impôt sur les sociétés**

	Résultat avant IS	Impôt Société	Résultat net
Résultat Courant	2 108 807	3 750	2 105 057
Résultat Exceptionnel	-1 180 434		-1 180 434
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>928 373</b>	<b>3 750</b>	<b>924 623</b>

### 3.q. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	<b>Montant</b>
<b>Résultat de l'exercice après impôts</b>	924 623
Impôts sur les bénéfices	3 750
<b>Résultat avant impôts</b>	920 873
<b>Variation des provisions réglementées (dotation-reprise)</b>	
Dotation aux amortissements dérogatoires	1 902 750
Reprise sur amortissements dérogatoires	138 370

### 3.r. Accroissement et allègement de la dette future d'impôts

<b>Accroissement de la dette future d'impôts</b>	<b>Montant</b>
<b>Provisions réglementées :</b>	
Amortissements dérogatoires	4 470 059
<b>Autres :</b>	
Frais financiers immobilisés restant à amortir	367 735
<b>Allègement de la dette future d'impôts</b>	<b>Montant</b>
Provisions non déductibles	-265 854
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>4 571 940</b>
Taux d'impôt normal	33 1/3
Contribution supplémentaire	1,3
Taux d'impôt retenu	34,33%
Accroissement d'impôt au taux retenu	1 569 547
<b>Déficits reportables</b>	<b>8 006 286</b>

### 3.s. Ventilation du chiffre d'affaires net

	France	Export	Exercice au 31/12/2005	Exercice 2004
Production vendue :				
- Biens	5 123 159	4 742 195	9 865 353,81	3 974 361
- Services	1 049 498		1 049 497,56	572 316
<b>Total</b>	<b>6 172 656</b>	<b>4 742 195</b>	<b>10 914 851</b>	<b>4 546 678</b>

### 3.t. Résultat Financier

Le résultat financier est une perte de 389 k€ et comprend des intérêts de crédits production en hausse, mis en place pour les nouvelles séries démarrées au cours de l'exercice, et des variations des taux de change, essentiellement celui du dollar et de la livre sterling.

	<b>Montant</b>
<b>Charges Financières</b>	
Interets emprunts, de crédit productions, et bancaires	230 477
Autres charges financieres	26 051
Perte de change	377 868
Provisions pour risques financiers	261 819
<b>Total</b>	<b>896 215</b>
<b>Produits Financiers</b>	
Intérêts sur comptes courants	99 324
Gains de change	133 445
Reprises provisions financières	273 802
<b>Total</b>	<b>506 571</b>
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>-389 644</b>

### 3.u. Détail des charges exceptionnelles

	<b>Montant</b>
<b>Sur opérations de gestion</b>	
Majorations retard	51 474
Diverses	350 000
<b>Total</b>	<b>401 474</b>
<b>Sur opérations en capital</b>	
Valeur nette comptable des participations cédées	716 690
<b>Total</b>	<b>716 690</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	
Dotations aux amortissements dérogatoires	1 902 750
<b>Total</b>	<b>1 902 750</b>
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>3 020 913</b>

### 3.v. Détail des produits exceptionnels

	<b>Montant</b>
<b>Sur opérations en capital</b>	
Produits de cession des actifs incorporels	
Produits de cession des participations	1 530 626
<b>Total</b>	<b>1 530 626</b>
<b>Reprise sur provisions, transfert de charges</b>	
Reprise sur amortissements dérogatoires	138 370
<b>Total</b>	<b>138 370</b>
<b>Sur opérations de gestion</b>	
Sur exercices antérieurs	38 696
Divers	132 788
<b>Total</b>	<b>171 484</b>
<b>Total au 31/12/05</b>	<b>1 840 480</b>

#### **4. Dirigeants**

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres des organes de direction s'élève à 32 349 €

#### **5. Evènements postérieurs à la date de clôture**

##### *Evolution de la détention de BAC MAJESTIC*

Au 31 décembre 2005, MILLIMAGES s.a. détenait 40.87 %.

Au cours du premier semestre 2006, MILLIMAGES prévoit de ramener sa participation à 25 %. La cession de ces actions va permettre à la société d'encaisser une somme nette de l'ordre de 4 700 k€.

##### *Production*

Démarrage de la production « Didou 2 »

Démarrage du long métrage « Les Lascars » en coproduction avec Amuses Films.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Le projet d'affectation du résultat publié dans le Bulletin des Annonces légales obligatoires du 29 Mai 2006 (parution n° 64, cinquième résolution), a été approuvé sans modification par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2006.

ABCD

**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International

35, avenue Victor Hugo  
75116 Paris  
France

**Millimages S.A.**

**Rapport général des  
commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2005  
Millimages S.A.  
88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
*Ce rapport contient 29 pages*

Référence : JPV-062-050

## **Millimages S.A.**

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
Capital social : €390.264

### **Rapport général des commissaires aux comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Millimages SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur

- la note 2b) de l'annexe qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié,
- la note 2a) de l'annexe qui expose les changements de méthode relatifs à la reconnaissance du revenu et à la méthode de comptabilisation des Recettes Nettes Part Producteur.

## 2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2c) de l'annexe expose les règles et principes comptables notamment ceux relatifs à la détermination des amortissements des séries d'animation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables relatifs à ces amortissements, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard du principe de continuité d'exploitation.
- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## 3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Paris, le 15 juin 2006

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Ciné Contrôle International

Jean-Pierre Valensi  
*Associé*

Yann Chaker  
*Associé*



**MILLIMAGES**

**ETATS FINANCIERS**

**ANNEXE CONSOLIDEE AU 31 DECEMBRE 2005**

<b>ACTIF EN €</b>	<b>Notes</b>	<b>déc-05</b>	<b>déc-04</b>
Ecarts d'acquisition	D 1.1	5 093 867	4 953 089
Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles	D 1.1	39 590 787	56 812 892
Autres immobilisations incorporelles	D 1.1	45 735	45 735
Immobilisations corporelles	D 1.2	367 955	694 403
Participations mises en équivalence	D 1.3.1	523 036	171 834
Immobilisations financières	D 1.3.2	949 274	286 467
Impôts différés actif	F	0	0
<b>Actif non-courant</b>		<b>46 570 654</b>	<b>63 109 262</b>
Stocks de Marchandises		183 787	367 311
Créances clients	D 1.4	14 349 285	22 756 368
Autres créances	D 1.4	19 066 405	22 466 839
Trésorerie et équivalents de trésorerie	D 1.5	3 998 284	3 032 219
<b>Actif courant</b>		<b>37 597 764</b>	<b>48 622 737</b>
<b>Total actif</b>		<b>84 168 415</b>	<b>111 731 999</b>

<b>PASSIF EN €</b>	<b>Notes</b>	<b>déc-05</b>	<b>déc-04</b>
Capital	D 1.6	390 264	390 264
Réserves (part du Groupe)		13 031 383	27 747 823
Résultat (part du Groupe)		3 939 972	- 15 390 470
<b>Capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>17 361 619</b>	<b>12 747 617</b>
Intérêts minoritaires		297 613	458 186
<b>Capitaux propres</b>		<b>17 659 232</b>	<b>13 205 803</b>
Emprunts et dettes financières	D 1.8	6 557 968	7 832 295
Avantages du personnel	D 1.7	25 554	10 751
Subventions publiques différées		472 898	352 852
Provisions	D 1.7	0	0
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D 1.9	5 240 323	9 409 737
Passifs d'impôt différé	F	0	0
<b>Passif non-courant</b>		<b>12 296 743</b>	<b>17 605 735</b>
Emprunts et dettes financières	D 1.8	7 137 881	15 343 156
Provisions	D 1.7	1 033 352	1 304 184
Dettes Fournisseurs et autres Crédeurs	D 1.9	46 041 207	64 273 121
<b>Passif courant</b>		<b>54 212 440</b>	<b>80 920 461</b>
<b>Total passif</b>		<b>84 168 415</b>	<b>111 731 999</b>

<b>RESULTAT EN €</b>	<b>Notes</b>	<b>déc-05</b>	<b>déc-04</b>
Chiffre d'affaires et Subventions	E 1.1	27 998 384	28 015 617
Autres produits de l'activité		598 043	2 052 222
Production immobilisée et stockée		12 005 564	16 008 022
Achats		- 14 610 836	- 26 846 717
Impôts, taxes et versements assimilés		- 583 021	- 447 099
Charges de personnel		- 5 506 614	- 7 757 045
Amortissements		- 17 591 987	- 28 771 283
<b>Résultat opérationnel courant</b>	E 1.2	<b>2 300 533</b>	<b>- 17 746 283</b>
Autres produits et charges opérationnelles	E 1.3	3 207 663	-117 425
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>5 508 196</b>	<b>- 17 863 708</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		472 262	570 662
Coût de l'endettement financier brut		- 1 328 622	- 1 695 923
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	E 1.4	<b>-856 360</b>	<b>- 1 125 261</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	D 1.3	-177 005	-11 850
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>4 474 831</b>	<b>-19 000 819</b>
Impôts	F	159 653	- 4 260 287
<b>Résultat net des activités</b>		<b>4 315 178</b>	<b>-14 740 532</b>
<b>Dont Part des minoritaires</b>		<b>-375 206</b>	<b>-649 938</b>
<b>Dont Part du groupe</b>		<b>3 939 972</b>	<b>-15 390 470</b>
<b>Résultat par action (non dilué)</b>		<b>0,40</b>	<b>- 1,58</b>
<b>Résultat par action (dilué)</b>		<b>0,39</b>	<b>- 1,52</b>

<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ( en K€)</b>	<b>Capital</b>	<b>Primes d'émission Et de fusion</b>	<b>Réserves</b>	<b>Résultat</b>	<b>Total Part Groupe</b>	<b>Intérêts minoritaires</b>
<b>Soldes au 31/12/03</b>	<b>304</b>	<b>15 542</b>	<b>9 255</b>	<b>- 1 815</b>	<b>23 286</b>	<b>974</b>
Impact IFRS (01/01/04)			498		498	-134
<b>Soldes au 01/01/04</b>	<b>304</b>	<b>15 542</b>	<b>9 753</b>	<b>- 1 815</b>	<b>23 784</b>	<b>840</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			- 1 815	1 815	0	
Variation de Capital	87	4 250			4 337	
Impact IFRS (2004)			11		11	- 1412
Variation de Périmètre et divers			6		6	381
Résultat de l'exercice N				-15 390	- 15 390	380
<b>Soldes au 31/12/04</b>	<b>391</b>	<b>19 792</b>	<b>7 956</b>	<b>-15 390</b>	<b>12 748</b>	<b>458</b>
Affectation du Résultat de l'exercice N-1			-15 390	15 390	0	
Variation de Capital					0	
Impact IFRS (2005)			662		662	
Variation de Périmètre et divers			11		0	- 535
Résultat de l'exercice N				3 940	3 940	375
<b>Soldes au 31/12/05</b>	<b>391</b>	<b>19 792</b>	<b>- 6 762</b>	<b>3 940</b>	<b>17 361</b>	<b>298</b>

Les incidences IFRS sont décrites en note M.

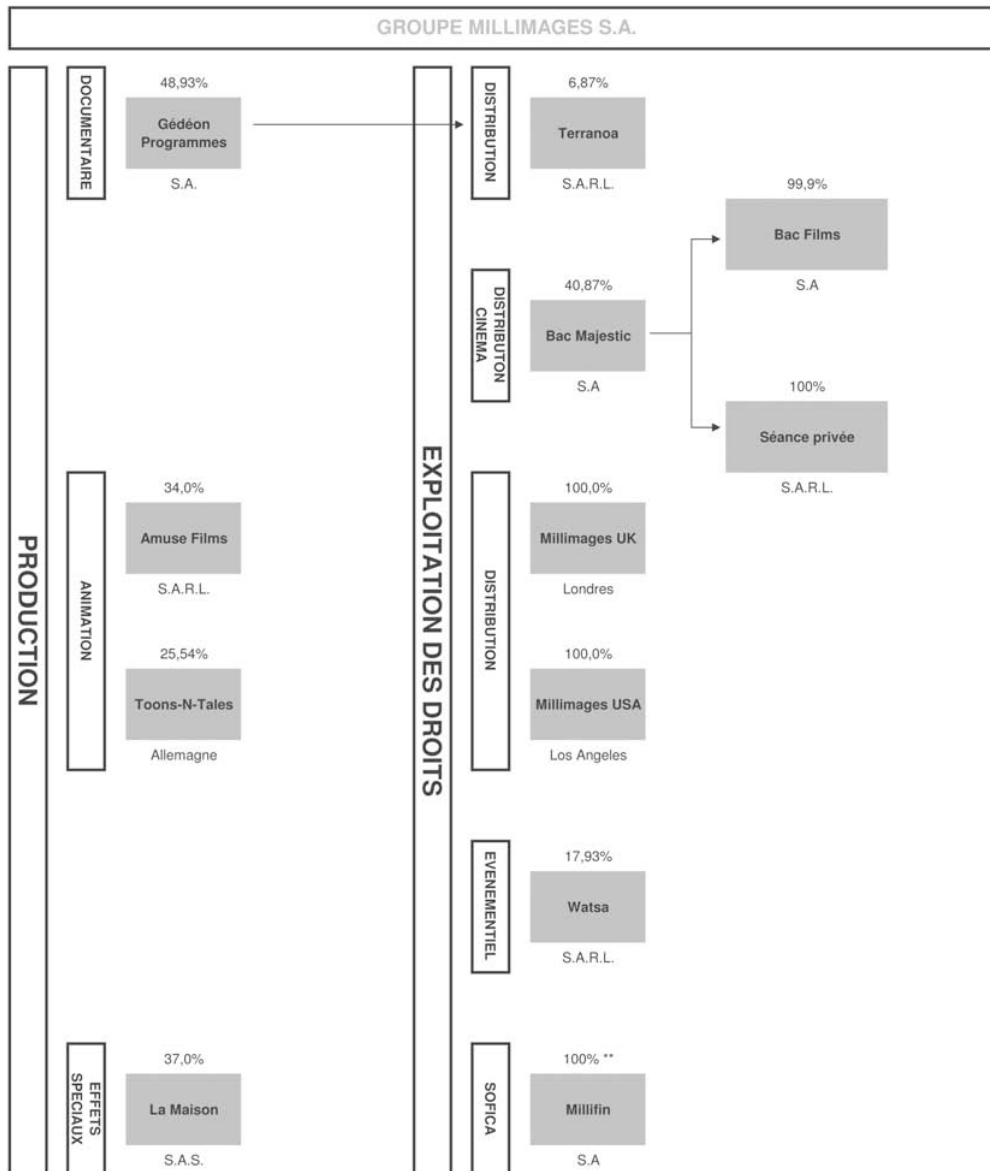
<b>TABLEAU DE VARIATION DES FLUX DE TRESORERIE EN €</b>	<b>Notes</b>	<b>déc-05</b>	<b>Déc-04</b>
<b>Opérations d'exploitation :</b>			
Résultat opérationnel courant	E 1.2	2 300	-17 746
Dotations nettes aux amortissements et provisions		16 540	28 771
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur			
Charges et produits calculés liés aux stocks-options et assimilés		46	11
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Coût de l'endettement financier net	E 1.4	-857	-1 125
Impôts versés	F	-27	-4
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		- 10 135	- 12 972
<b>(A) Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>7 827</b>	<b>22 879</b>
<b>Opérations d'investissement :</b>			
Cessions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)		14 683	
Acquisitions d'immobilisations (incorporelles + corporelles)		-16 521	-25 556
Variations d'immobilisations financières			
Variation des dettes sur immobilisations			
Incidence des variations de périmètre <sup>(a)</sup>		2 403	
<b>(B) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>565</b>	<b>-25 556</b>
<b>Opérations de financement :</b>			
Dividendes versés aux actionnaires de la mère			
Augmentation de capital			4 337
Variation des dettes financières	D 1.8	- 5 046	- 5 309
Dividendes versés aux minoritaires			
<b>(C) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>- 5 046</b>	<b>- 972</b>
<b>(D) Incidence des variations des cours des devises</b>			
<b>Variation globale de la trésorerie : (A) + (B) + (C) + (D)</b>		<b>3 386</b>	<b>-3 649</b>
Trésorerie d'ouverture	D 1.10	406	4 055
Trésorerie de clôture	D 1.10	3 792	406

<sup>(a)</sup> ce montant correspond essentiellement à la déconsolidation de Gédéon Programmes

**MILLIMAGES**  
**Annexe aux Comptes consolidés au 31 décembre 2005**  
**SOMMAIRE**

<b>NOTE PRELIMINAIRE</b> .....	7
<b>NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE</b> .....	7
<b>NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS</b> .....	8
<b>NOTE C - PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b> .....	15
<b>NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN</b> .....	17
<b>NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE</b> .....	22
<b>NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS</b> .....	24
<b>NOTE G - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS</b> .....	25
<b>NOTE H - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES</b> .....	26
<b>NOTE I - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL</b> .....	26
<b>NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE</b> .....	30
<b>NOTE K - COMPTES PROFORMA</b> .....	33
<b>NOTE L - EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2005</b> .....	34
<b>NOTE M - EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DU REFERENTIEL IFRS</b> .....	34

L'organigramme du Groupe au 31 décembre 2005 est repris ci-dessous. :



## **NOTE PRELIMINAIRE**

Le siège social de la société est à l'adresse suivante :  
88, rue de la Folie Méricourt  
75011 PARIS

Le groupe « MILLIMAGES » a pour activité :

- la production et la distribution de dessins animés (MILLIMAGES s.a. et MILLIMAGES UK, respectivement),
- la distribution de longs métrages cinématographiques (BAC MAJESTIC s.a.).

*MILLIMAGES est une société anonyme à Conseil d'Administration cotée sur l'Eurolist C, Euronext Paris (Code ISIN FR0000044380)*

La liste des filiales consolidées est reprise sur la note C de cette annexe.

## **NOTE A - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### Cession des parts ramenant la participation dans Gédéon Programmes de 50,10 % à 48,92 %

Au terme d'un accord signé le 31 mars 2005, Millimages a cédé 355 actions de la société Gédéon Programmes à la société SM Participations pour 40 188 €. Une clause de retour optionnelle permettrait à Millimages de redevenir actionnaire majoritaire de Gédéon Programmes à compter du 22 avril 2007.

### Cession des participations dans Onyx Films et dans Method Films

Un contrat de cession des participations détenues dans les sociétés Onyx Films et Method Films, et un protocole d'accord relatif au remboursement des comptes courants des sociétés Method Films et Onyx Films ont été signés en date du 14 janvier 2005 entre Millimages, Method Films et Onyx Films.

En outre, Millimages a obtenu des droits de co-production sur les séries les Gnoufs et Skyland, a conservé les mandats de distribution internationale de ces programmes et enfin a obtenu un droit de préférence pour la distribution des programmes futurs de la société Method Films.

### Evolution de la détention de BAC MAJESTIC

Au 31 décembre 2005, MILLIMAGES sa a cédé 10,13% de sa participation dans BAC MAJESTIC et détient désormais 40,87 %. Une plus-value de cession de 0,9 M€ a été enregistrée dans les comptes sociaux. Compte tenu du contrôle de fait exercé par MILLIMAGES, la société BAC MAJESTIC reste consolidée par Intégration globale (cf. note C de la présente annexe).

### Internalisation de l'édition Vidéo sous les labels MILLIMAGES VIDEO et BAC VIDEO.

Le Groupe a ainsi sorti 16 titres en 2005: 7 sous le label MILLIMAGES VIDEO et 9 titres sous le label BAC VIDEO.

Il a été décidé de confier la distribution des titres de notre catalogue à PARAMOUNT HOME ENTERTAINMENT..

Les accords précédemment conclus se sont terminés le 31 décembre 2005, permettant au Groupe de récupérer la totalité de son catalogue précédemment distribués par WILD SIDE VIDEO

### VENTES INTERNATIONALES

BAC MAJESTIC a développé depuis 2004 une activité de distribution internationale. Elle profite de son savoir faire en matière de sélection et de son pouvoir de négociation lors de l'acquisition des droits français des films (français ou internationaux) pour acquérir à des conditions avantageuses les droits de distribution pour le monde.

BAC MAJESTIC commercialise ensuite ces films auprès de distributeurs étrangers par le biais de son nouveau département BAC FILMS INTERNATIONAL. 5 films ont ainsi été distribués en 2005 représentant un chiffre d'affaires de 1,2 M€.

### MILLIMAGES : Litige avec le Trésor Public résolu

Le Trésor Public a renoncé à ses réclamations au titre d'un litige portant sur un redressement de TVA pour 618 900 €. Aucune provision ne figurait dans les comptes à ce titre.

### CREDITS OBTENUS

MILLIMAGES, pour son activité de distribution de programmes à l'étranger, a obtenu de COFILOISIRS un concours bancaire de 1 500 k€ (avec un maximum de 2 000 k€), en relais des ventes signées dont les prévisions

d'encaissements sont longues.

BAC FILMS a obtenu de COFICINE un crédit de 900 K€ sur la base de mobilisation de créances nées. Le taux de rémunération est de 6.05 %. Il a été remboursé, aux organismes bancaires en 2005, un montant total de 2 443 k€.

#### ACCORD STUDIO CANAL

BAC FILMS, BAC MAJESTIC et STUDIO CANAL ont signé le 4 février 2005 l'avenant au protocole d'accord transactionnel permettant un apurement des postes de bilan concernés par cet accord.

Les grandes lignes de cet accord sont reprises ci-dessous :

- Apurement de la dette de BAC MAJESTIC de 8.9 M€ TTC, soit 8.4 M€ HT. Au terme de cet accord, Bac Films s'acquitte de sa dette d'un montant de 7,5 M€ HT par attribution à STUDIO CANAL de films de son catalogue, FILEN ayant racheté à STUDIO CANAL le solde de la créance sur BAC FILMS, à hauteur de 0,9 M€ HT.
- Remembrement du catalogue des films en co-achats : STUDIO CANAL et BAC FILMS ont recherché à répartir entre elles les droits et mandats de l'intégralité des films en co-achats, de façon à devenir chacune titulaire de l'intégralité des droits d'une partie de ce catalogue commun,
- Renonciation par STUDIO CANAL au bénéfice de la clause de retour à meilleure fortune limitée à 9 M€ et faisant suite à la cession de son compte courant constatée dans les comptes au 31 décembre 2002.

#### **NOTE B - REFERENTIEL COMPTABLE, PERIMETRE DE CONSOLIDATION, ELIMINATION ET RETRAITEMENTS**

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne et applicable à cette date.

L'information comparative au 31 décembre 2004 a été établie selon les mêmes principes.

Les états financiers consolidés du Groupe, présentés avant l'exercice 2005, étaient établis en conformité avec les principes comptables définis par le règlement 99-02 du comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999.

Ils sont disponibles dans le Document de Référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 septembre 2005.

#### 1.1 DATE DE CLOTURE ET DUREE DE L'EXERCICE

Les comptes consolidés sont établis pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005.

#### 1.2. BASES DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

##### 1.2.1. Principes Généraux

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories éventuellement concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont l'estimation des recettes prévisionnelles utilisées dans le calcul des amortissements des immobilisations incorporelles.

##### 1.2.2. Continuité d'exploitation

L'endettement bancaire de MILLIMAGES s.a. hors crédit de production est nul au 31 décembre 2005, il s'élevait à la somme 104 412 € au 31 décembre 2004 (Crédit BCME dont le solde a été remboursé en 2005).

Le niveau d'activité de l'exercice 2005, le crédit de financement de l'activité de distribution de 1.5M€, mis en place au cours du second semestre 2005, ainsi que la trésorerie encaissée suite à la cession d'une partie des actions de BAC MAJESTIC ont permis d'assainir notre situation de trésorerie.

Compte tenu des objectifs d'activité fixés pour l'exercice 2006, les comptes ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation.

L'application de ce principe repose sur l'hypothèse d'obtention des financements habituels pour la mise en production de nouvelles séries auprès du CNC et d'organismes de crédit (banques et établissements spécialisés).

Si ces fonds n'étaient pas obtenus, l'application des principes comptables généralement admis dans un contexte normal de continuité d'exploitation, concernant notamment l'évaluation des actifs, pourrait s'avérer non appropriée.

### 1.3. CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MILLIMAGES et de ses filiales.

La norme IAS 27 définit une filiale comme une entité contrôlée par la société mère. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les comptes consolidés intègrent les comptes de MILLIMAGES et de ses filiales après élimination des soldes et opérations intra-groupe.

#### 1.3.1. Intégration globale

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement un contrôle sont intégrées globalement. La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

#### 1.3.2. Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles MILLIMAGES exerce directement ou indirectement une influence notable sont mises en équivalence.

Les titres des sociétés ne remplissant pas les critères définis ci-dessus sont inscrits en "Immobilisations financières".

L'intégration éventuelle de l'ensemble de ces sociétés n'aurait pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés.

### 1.4. METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN DEVISES

#### 1.4.1. Etats financiers des filiales étrangères

Les filiales étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale.

Leur bilan est converti au cours de clôture ; leur compte de résultat est converti en utilisant des cours de change approchant les cours de change aux dates de transaction de la période clôturée. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées en "Ecart de conversion" dans les capitaux propres consolidés.

#### 1.4.2. Opérations en devises

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par la norme IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères". En application de cette norme, les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en compte de résultat.

### 1.5. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Le Groupe a choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition (1<sup>er</sup> janvier 2004) conformément à l'option offerte par IFRS 1.

Conformément à la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation dégagés à cette occasion sont comptabilisés dans les actifs et passifs concernés (y compris pour la part des minoritaires). L'écart résiduel représentatif de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des actifs nets évalués à leur juste valeur est comptabilisé en écart d'acquisition.

### 1.6. ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition font l'objet, à chaque clôture annuelle, d'un test de dépréciation : leur valeur nette comptable est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale estimée à partir des valorisations de marché basées sur une méthode de multiple de chiffre d'affaires et la valeur d'utilité déterminée en utilisant la méthode des flux nets de trésorerie futurs actualisés des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en "Produits et charges opérationnelles".

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence sont comptabilisés en "Participations mises en équivalence".

### 1.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles" et à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Dans le cas où le montant recouvrable est inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles et corporelles à

durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

### 1.7.1. Immobilisations incorporelles

#### 1.7.1.1 Programmes d'animation et audiovisuels :

Les coûts de production des séries d'animation et des programmes documentaires sont évalués à leur prix de revient. Le prix de revient est calculé à partir des charges directement attribuables. Les charges financières supportées durant la période de production sont incorporées au coût de revient de l'actif conformément à l'IAS 23.

Tout programme audiovisuel est considéré comme faisant partie du patrimoine de la société dès l'obtention du "Prêt à Diffuser" remis par les chaînes de télévision. Le coût de production du programme est alors porté au poste "films et droits audiovisuels" à l'actif du bilan, déduction faite de l'apport des coproducteurs.

Pour les programmes divisés en épisodes, seule la quote-part des épisodes livrés et acceptés est inscrite en "immobilisations incorporelles".

MILLIMAGES détermine le niveau d'amortissement des actifs incorporels, relatifs à l'activité «Animation», au prorata des recettes, qui sont par définition variables dans le temps et en fonction des supports.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable au 1er janvier le ratio résultant de la comparaison entre les recettes acquises dans l'exercice, y compris les subventions reçues du C.N.C. et les recettes totales acquises et prévisionnelles. Les recettes totales comprennent donc la part des recettes acquises dans l'exercice et les recettes futures estimées sur une durée de 10 ans à compter de la livraison en fonction des prévisions de vente de l'environnement audiovisuel à la clôture.

Dans le cas où la valeur nette de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée pour couvrir l'insuffisance de recettes attendues.

#### 1.7.1.2 Films et droits audiovisuels, productions télévisuelles

La valeur brute des films comprend le coût de l'investissement réalisé par les sociétés du Groupe supporté au titre des :

- acquisitions des droits permettant l'exploitation d'œuvres audiovisuelles.
- coproductions françaises ou étrangères ;

L'amortissement est déterminé, chaque année et film par film, au prorata des recettes nettes réalisées depuis le début de l'exploitation et des recettes prévisionnelles de chaque film. Dans le cas où, à la clôture de l'exercice, les recettes réalisées et les recettes prévisionnelles sur la durée des droits sont insuffisantes pour couvrir l'investissement réalisé, une perte de valeur est comptabilisée.

Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des films, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

De même, une perte de valeur peut être comptabilisée s'il s'avère que, concernant des films exploités entre la clôture et l'arrêt des comptes, l'estimation des recettes futures est inférieure à la valeur de l'investissement.

Les frais de lancement des films (frais de publicité et de copie) sont comptabilisés en charges.

#### 1.7.1.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui sont amortis sur trois ans.

### 1.7.2. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition .

La norme IAS 16 prévoit notamment :

- l'amortissement des immobilisations sur leur durée prévue d'utilisation ;
- la comptabilisation et l'amortissement séparés de composants individuellement significatifs.

Les principales durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont les suivantes :

Durées d'utilisation, en années

- Agencements et installations techniques 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation et autres immobilisations corporelles 3 à 10 ans

La dotation est calculée selon le mode linéaire.

### 1.8. PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE

Le poste "Participations mises en équivalence" est représentatif de la quote-part des capitaux propres (y compris le résultat de l'exercice) ré-estimés éventuellement des écarts d'évaluation des sociétés concernées. En application de la norme IAS 28, ce poste comprend également les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence. La quote-part de

résultat de la période attribuable à ces entités est présentée au compte de résultat sur la ligne « quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ». En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite sur cette même ligne.

#### 1.9. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette catégorie inclut :

A - les titres de participation :

Ils représentent les intérêts du Groupe dans le capital de sociétés non consolidées.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont analysés comme disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de bourse. Si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier (notamment baisse significative et durable de la valeur de l'actif), une dépréciation irréversible est comptabilisée en contrepartie du compte de résultat. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

B - les prêts "aide à la construction", les autres prêts, les dépôts et cautionnements :

Ils sont comptabilisés à leur juste valeur lors de la première comptabilisation puis au coût amorti. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable, elle est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable est amenée à évoluer favorablement.

#### 1.10. DEPRECIATION DES ACTIFS

Selon la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les valeurs comptables des écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont testées dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Ce test est effectué au minimum une fois par an, pour les actifs à durée de vie indéfinie, catégorie limitée pour le Groupe aux écarts d'acquisition.

Si un indice de perte de valeur existe, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable des actifs regroupés au sein d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies comme étant le plus petit regroupement d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants). La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Si la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

#### 1.11. STOCKS

Les stocks de marchandises sont valorisés selon la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti). Une dépréciation est constatée lorsque, à la clôture, la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

#### 1.12. CLIENTS ET AUTRES CREANCES

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'entrée au bilan, puis au coût amorti déduction faite des dépréciations des montants considérés comme non recouvrables.

#### 1.13. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend :

- les liquidités en comptes courants bancaires et les caisses,
- des parts d'OPCVM de trésorerie constitutives de placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Conformément à la norme IAS 39 "Instruments financiers", elles sont évaluées à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées systématiquement en résultat (en "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie").

#### 1.14. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est constituée dès lors que le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

#### 1.15. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILES

Conformément à la norme IAS 19 "Avantages du personnel", dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraite et assimilés sont évalués par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Les provisions pour indemnités de fin de carrière couvrent l'engagement de retraite du Groupe vis-à-vis de ses salariés.

Celui-ci est limité aux indemnités de fin de carrière prévues par les conventions collectives des sociétés du Groupe. Il est calculé selon la méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, sur la base du salaire de fin de carrière, en tenant compte notamment des droits conventionnels en fonction de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel, d'une hypothèse de date à la retraite fixée à soixante ans pour les cadres et agents de maîtrise et pour les employés, du taux de rotation ; des salaires et appointements incluant un coefficient de charges sociales patronales en vigueur, d'un taux de revalorisation annuel des salaires, de l'espérance de vie des salariés déterminée à partir

de tables statistiques, d'un taux d'actualisation de l'engagement de retraite, revu à chaque clôture. Le taux de 5 % a été retenu au 31 décembre 2005.

#### 1.16. PLANS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Des options de souscription d'actions sont accordées à certains dirigeants et salariés du Groupe qui, lors de leur exercice, donnent lieu à l'émission d'actions nouvelles par augmentation de capital. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2 "Paievements en actions", les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'octroi sur la base du modèle mathématique de Black & Scholes. Cette juste valeur est comptabilisée au sein des "Charges de personnel" et répartie linéairement sur la période d'acquisition des droits avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Conformément à la norme IFRS 1, seuls les plans accordés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en "Frais de personnel". Les plans antérieurs au 7 novembre 2002 restent non comptabilisés.

#### 1.17. IMPOTS DIFFERES

Conformément à la norme IAS 12 "Impôts sur le résultat", des impôts différés sont calculés sur toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales selon la méthode du report variable à l'exception des goodwill.

Compte tenu de la situation fiscale déficitaire du groupe, la reconnaissance des impôts différés actifs a été limitée au montant des impôts différés passifs.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la date de clôture.

#### 1.18. INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de variation des taux d'intérêts et des cours de change. Ces instruments comprennent des accords de swap de taux d'intérêt, ainsi que des options de change, qui ne sont pas considérés dans le cadre de la norme IAS 39 comme des instruments de couverture.

En conséquence, la juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée au bilan en "Autres créances" ou "Autres dettes" (selon qu'elle se traduit par une plus-value ou une moins-value latente).

La variation de juste valeur est enregistrée en résultat financier.

Au cours de l'exercice 2005, la Groupe n'a pas eu recours à ces instruments financiers.

#### 1.19. EVALUATION DES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

#### 1.20. BILAN : DISTINCTION COURANT / NON COURANT

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants/non-courants des éléments de bilan.

En conséquence, le bilan présente sans distinction entre la partie à moins d'un an et la partie à plus d'un an :

- les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non-courants.
- les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non-courants.

#### 1.21. INFORMATION SECTORIELLE

En application d'IAS 14 "Informations sectorielles", le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur d'activité, le second niveau par secteur géographique.

Le Groupe MILLIMAGES exerce son activité dans 2 secteurs distincts qui sont la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles.

L'activité du Groupe est effectuée dans 2 zones géographiques : France et export.

#### 1.22. CHIFFRE D'AFFAIRES

##### *1.22.1 CA Animation*

\*CA du catalogue

Les ventes de catalogue sont comptabilisées à la date d'ouverture des droits après la signature du contrat de vente. Les ventes de catalogue effectuées par l'intermédiaire de mandataires sont comptabilisées lorsque la société prend connaissance de la conclusion de ces contrats. Les versements de recettes aux ayants droit sont comptabilisés en diminution du chiffre d'affaires.

\* CA des programmes livrés dans l'exercice

La reconnaissance du chiffre d'affaires au compte de résultat est effectuée au prorata du nombre d'épisodes livrés et acceptés par les diffuseurs. L'acceptation des chaînes est matérialisée par la remise au producteur du « P.A.D. », le Prêt à Diffuser. Dès lors, la série est considérée comme faisant partie du patrimoine.

Les productions non achevées à la clôture ont le statut de production en cours, les revenus déjà perçus pour celles-ci sont enregistrés au bilan en « Dettes Fournisseurs et autres dettes ».

### *1.22.2 CA Exploitation des Films*

#### 1.22.2.1 Salles France

Les locations de films aux salles de cinéma sont constatées sur la base des locations hebdomadaires.

#### 1.22.2.2 Télévision France

Les ventes de droits de diffusion aux chaînes de télévision françaises sont comptabilisées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats de cession à partir de l'ouverture des droits.

#### 1.22.2.3 International

Les cessions de droits à l'étranger sont constatées à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre, après signature des contrats, à partir de l'ouverture des droits et sur la base des rendus de comptes lorsque le contrat prévoit le versement d'un pourcentage sur les recettes provenant de l'exploitation de l'œuvre par le client.

#### 1.22.2.4 Vidéo France

Le chiffre d'affaires résultant de l'exploitation des droits vidéo est pris en compte sur la base des ventes mensuelles après déduction d'une provision au titre des retours estimés par le distributeur et des remises accordées aux clients.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires facturé aux clients est inscrit en produits constatés d'avance au bilan au poste "Autres dettes".

## 1.23. SOUTIEN FINANCIER AUTOMATIQUE DU CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE

Le mécanisme des subventions institué en France est géré par le Centre National de la Cinématographie (CNC). Il comporte 2 sections de montants sensiblement égaux :

- 1- aides au cinéma et à la vidéo ;
- 2- aides aux programmes audiovisuels.

La section 1 du compte de soutien est alimentée par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires réalisé par les chaînes de télévision, par la Taxe Spéciale Additionnelle (TSA) prélevée sur le prix de chaque billet payé par les spectateurs que les exploitants de cinéma reversent mensuellement au Trésor et par une taxe prélevée sur les ventes de cassettes vidéo et DVD, la part de cette dernière étant appelée à progresser fortement dans les années à venir.

Le produit de la collecte de cette taxe est ensuite réparti par le CNC, sous forme de subventions ou d'avances financières, entre les différents acteurs de l'industrie cinématographique que sont les producteurs, les distributeurs et les exploitants.

### 1.23.1 Utilisation des subventions pour la production des séries d'animation

#### \* Subventions CNC :

Les subventions accordées par le CNC sont comptabilisées au bilan jusqu'à la livraison complète des séries et sont constatées en produits au fur et à mesure de la livraison et de l'acceptation des séries auprès des diffuseurs.

### 1.23.2 Utilisation des subventions pour l'activité de production et distribution Cinématographique

#### \* Exploitation cinématographique

Afin de bénéficier de ces subventions, les exploitants de salles sont tenus de déposer auprès du CNC un dossier justifiant les investissements réalisés pour l'équipement ou la modernisation de leurs salles. Compte tenu de son activité de distributeur, le Groupe ne bénéficie pas de cette subvention.

#### \* Production et Distribution cinéma

Les subventions automatiques attribuées par le CNC au titre du Soutien Financier de l'Etat à la production et la distribution de films français agréés sont fonction du chiffre d'affaires réalisé par ces films.

Elles sont inscrites par le CNC, dès l'obtention de l'agrément de production des films, au compte de leurs producteurs et distributeurs qui peuvent les utiliser pour financer leurs investissements à venir en production et distribution d'œuvres françaises agréées par le CNC.

Ces subventions non remboursables sont constatées, lors de leurs attributions, au passif du bilan en « Subventions publiques différées ».

Elles sont rapportées au résultat de l'exercice lors de la sortie en salles des films pour lesquels les sommes correspondantes ont été utilisées afin d'en financer la production, l'acquisition ou les frais d'édition; elles sont présentées alors en « Subventions » au compte de résultat. Parallèlement, la fraction de l'investissement correspondant au montant de la subvention est immédiatement amortie.

Chaque subvention attribuée est définitivement acquise, sous réserve d'être réinvestie dans le financement d'un nouveau film français agréé, dans un délai de cinq ans à compter de son attribution

## 1.24. CREDIT D'IMPOT CINEMA

Le crédit d'impôt cinéma, octroyé à compter de l'exercice 2004, et visant à encourager les sociétés de production à réaliser sur le territoire français les travaux d'élaboration et de production de leurs œuvres cinématographiques, est constaté dans les comptes consolidés en résultat opérationnel courant à compter de la première exploitation en salles de l'œuvre concernée.

## 1.25. RÉSULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel intègre le résultat opérationnel courant, les autres produits ou charges opérationnels, comprenant les résultats sur cessions et les pertes de valeur sur actifs non-courants incorporels (y compris les écarts d'acquisition) et corporels.

#### 1.26. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période clôturée.

Le résultat par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période clôturée augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de toutes les options de souscription d'actions attribuées à la date de clôture.

Lorsque le résultat de l'exercice est une perte, le nombre dilué par action est calculé sur le nombre d'actions à la clôture, compte-tenu du caractère relatif de l'exercice des options de souscription d'actions.

**NOTE C – PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

## 1.1 Variation de périmètre

Au cours de l'exercice 2005, les filiales METHOD FILMS et ONYX FILMS ont été cédées (14 janvier) et GEDEON PROGRAMMES est consolidée par Mise en équivalence depuis avril 2005. Le faible impact de ces variations de périmètre ne nécessite pas la présentation de comptes pro forma. Au cours de l'exercice 2004, l'entrée dans le périmètre de BAC MAJESTIC (mai 2004) nécessite de présenter des comptes pro forma au titre de cette variation de périmètre. Toutes les informations sont reprises sur la note K de la présente annexe.

## 1.2 Périmètre de consolidation

	Décembre 2005	Décembre 2004
Filiales Consolidées par intégration globale (dont filiales du Sous Groupe BAC MAJESTIC)	6	7
Filiales Mises en équivalence	4	5
Total	10	12

Nom de la société	Siren	Siège Social	Date de clôture	% intérêts 2005	Méthode Intégration 2005 *	% intérêt 2004	Méthode Intégration 2004 *
<b>Société Consolidante</b>							
MILLIMAGES Sa	382 954 279	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31/12				
<b>Filiales Consolidées</b>							
AMUSES FILMS <sup>(2)</sup> Sarl	321 226 607	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31/12	34	MEQ	45.90	MEQ
GEDEON PROGRAMMES <sup>(1)</sup> Sa	383 894 052	155 rue de Charonne 75011 PARIS	31/12	48.93	MEQ	50.10	IG
LA MAISON Sas	434 020 335	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 SAINT-CLOUD	31/12	37	MEQ	37	MEQ
METHOD FILMS Sas	417 972 973	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 SAINT-CLOUD	31/12	-	-	35	MEQ
MILLIFIN Sa	445 388 675	12 Bld de la Madeleine 75009 PARIS	31/12	100	IG	100	IG
MILLIMAGES UK Ltd (GB)	-	6 Broadstone Place LONDRES - GB	31/12	100	IG	100	IG
MILLIMAGES USA Inc	-	Los Angeles USA	31/12	100	IG	100	IG
ONYX FILMS Sas	409 440 914	13-15 rue Gaston-Latouche 92210 SAINT-CLOUD	31/12	-	-	34.1	MEQ
TOON'S TALES Gmbh	-	Steinhöft 5-7 20459 Hamburg Allemagne	31/12	25.54	MEQ	25.54	MEQ
BAC MAJESTIC Sa	413 577 743	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31/12	40.87	IG	51	IG
SEANCE PRIVEE	380 576 116	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31/12	40.87	IG	51	IG
BAC FILMS	337 527 378	88, rue de la Folie Méricourt 75011 PARIS	31/12	40.87	IG	51	IG

\* I.G. : Intégration Globale, MEQ Mise en équivalence, IP : Intégration proportionnelle

<sup>(1)</sup> La société Gédéon Programmes est mise en équivalence depuis le 1<sup>o</sup> avril 2005,

<sup>(2)</sup> Le pourcentage d'intérêts de Millimages tient compte de la participation au capital, directe et indirecte (via Method Films),

#### BAC MAJESTIC

La société BAC MAJESTIC est consolidée par Intégration globale dans la mesure où un contrôle de fait est actuellement exercé par MILLIMAGES. En effet, MILLIMAGES détient 40.87 % de BAC MAJESTIC étant ainsi le principal actionnaire de cette société, et a en vertu d'un pacte d'actionnaires désigné la majorité des membres des organes d'administration.

#### SOFICA MILLIFIN

Cette société a été considérée comme une entité ad hoc au sens de l'interprétation SIC 12 d'IAS 27 et a en conséquence été globalement intégrée dans le périmètre de consolidation.

Parallèlement et en vertu des dispositions de la norme IAS32, l'engagement de rachat irrévocable pris par MILLIMAGES d'acquiescer l'intégralité des actions de la société MILLIFIN à une valeur correspondant à 85% du nominal de l'action, soit 850 €, la SOFICA MILLIFIN a été comptabilisée en dettes financières, en contrepartie de la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondant puis au-delà des capitaux propres du groupe.

Le demande de rachat pourra être effectuée entre le 1<sup>o</sup> janvier et 30 juin 2011.

Le capital de la SOFICA MILLIFIN est de 5 097 000 €, soit 5 097 actions de 1 000 €. MILLIMAGES détient actuellement 0.10% de son capital.

**NOTE D - ANALYSE DES POSTES DE BILAN****1.1 Immobilisations incorporelles**

## 1.1.1 Valeurs brutes :

En K€	31/12/04	+	Transfert	- (a)	Variation de périmètre	31/12/05
Droit au bail	45					45
Ecart d'acquisition non affecté	11 598				-251	11 347
Animations : Productions finies	56 326	1 054	11 485	- 3 423		65 442
Animations : Productions en-cours	10 031	9 518	- 11 485	- 776		7 288
Cinéma : Films en exploitation	270 499		7 493	- 79 725		198 267
Cinéma : Films en projet	10 114	10 088	- 7 493			12 709
Documentaires en exploitation	34 394				-34 394	0
Documentaires : en cours	3 170				- 3 170	0
Investissements Sofica MILLIFIN	4 588					4 588
Autres immobilisations incorporelles	1 047	10		-51		1 006
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>401 812</b>	<b>20 670</b>	<b>0</b>	<b>- 83 975</b>	<b>-37 815</b>	<b>300 692</b>

(a) Les diminutions correspondent essentiellement aux cessions liées à l'application du protocole avec Studio Canal finalisé le 4 février 2005.

Les acquisitions 2004 se sont élevées à 22 502 k€

## 1.1.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/04	+	Reprise Provision	- (a)	Variation de périmètre	31/12/05
Droit au bail	0					0
Ecart d'acquisition non affecté	6 499	4			- 251	6 252
Animations : Productions finies	47 647	8 602				56 249
Animations : Productions en-cours	0					0
Cinéma : Films en exploitation	250 388	9 366		-70 206		189 548
Cinéma : Films en projet <sup>(b)</sup>	2 297		-67			2 230
Documentaires en exploitation	31 914				-31 914	0
Documentaires : en cours	0					0
Investissements Sofica MILLIFIN	68	619				687
Autres immobilisations incorporelles	1 041	4		-51		994
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>339 854</b>	<b>18 595</b>	<b>-67</b>	<b>- 70 257</b>	<b>-32 165</b>	<b>255 960</b>

(a) Les diminutions correspondent essentiellement aux cessions liées à l'application du protocole avec Studio Canal finalisé le 4 février 2005.

(b) La dépréciation comptabilisée sur les films non sortis (droits audiovisuels en cours) concerne Bac Films. Elle a été déterminée en fonction des recettes prévisionnelles de chaque film concerné au cas où celles-ci sont inférieures à la valeur nette comptable.

## 1.1.3 Valeurs nettes :

En K€	31/12/04	31/12/05		
	Net	Brut	Amortissement	Net
Droit au bail	45	45	0	45
Ecart d'acquisition non affecté	5 099	11 347	6 252	5 095
Animations : Productions finies	8 679	65 442	56 249	9 193
Animations : Productions en-cours	10 031	7 288	0	7 288
Cinéma : Films en exploitation	20 111	198 267	189 548	8 719
Cinéma : Films en projet	7 817	12 709	2 230	10 479
Documentaires en exploitation	2 480	0	0	0
Documentaires : en cours	3 170	0	0	0
Investissements Sofica MILLIFIN	4 520	4 588	687	3 901
Autres immobilisations incorporelles	6	1 006	994	12
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>61 958</b>	<b>300 692</b>	<b>255 960</b>	<b>44 732</b>

1.1.4 Détail des écarts d'acquisition :

En K€	31/12/04	Variation de périmètre	31/12/05	31/12/04	dotations	Reprises	31/12/05
	Brut			Amort./Dépréc.			
Millimages UK	254		254	254			254
Méthod films	138	-138	0	138		-138 <sup>(1)</sup>	0
Onyx Films	113	-113	0	113		-113 <sup>(1)</sup>	0
Toon's Tales	159		159	159			159
Gédéon Programmes	1 915		1 915	339			339
Amuses Films	16		16	16			16
Millimages SA	13		13	13			13
Bac Majestic (avant reprise Millimages)	5 618		5 618	5 468	4		5 472
Bac Majestic (suite reprise Millimages)	3 373		3 373				0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>11 598</b>	<b>-251</b>	<b>11 347</b>	<b>6 499</b>	<b>4</b>	<b>-251</b>	<b>6 252</b>

(1) Variation de périmètre

En K€ Valeurs Nettes	31/12/04	31/12/05
Millimages UK	0	0
Méthod films	0	0
Onyx Films	0	0
Toon's Tales	0	0
Gédéon Programmes	1 576	1 576
Amuses Films	0	0
Millimages SA	0	0
Bac Majestic (avant reprise Millimages)	150	146
Bac Majestic (suite reprise Millimages)	3 373	3 373
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 099</b>	<b>5 094</b>

1.2 Immobilisations corporelles

1.2.1 Valeurs brutes

En K€	31/12/04	+	-	Variation Périmètre	31/12/05
Autres Immobilisations corporelles	1 968	52	-188	-455	1 378
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 968</b>	<b>52</b>	<b>-188</b>	<b>-455</b>	<b>1 378</b>

1.2.2 Amortissements - Provisions :

En K€	31/12/04	+	-	Variation Périmètre	31/12/05
Autres Immobilisations corporelles	1 274	144	-183	-226	1 009
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 274</b>	<b>144</b>	<b>-183</b>	<b>-226</b>	<b>1 009</b>

1.2.3 Valeurs nettes

En K€	31/12/04	31/12/05		
	Net	Brut	Amortissement	Net
Autres Immobilisations corporelles	694	1 378	1 009	369
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>694</b>	<b>1 378</b>	<b>1 009</b>	<b>369</b>

Toutes les immobilisations reprises au point 1.1 et 1.2 sont situées en France.

### 1.3. Participations mises en équivalence

#### 1.3.1 Participations mises en équivalence

Valeur Nettes En K€	31/12/04	31/12/05
Amuses Films		
Toons's Tales	121	57
La Maison	17	54
Method Films		
Onyx Films	34	
Gédéon Programmes		412
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>172</b>	<b>523</b>

La contribution au résultat des participations mises en équivalence s'analyse comme suit :

En K€	31/12/04	31/12/05
<b>Sociétés concernées</b>		
Amuses Films	2	-207
Toons's Tales	3	-64
La Maison	-19	36
Method Films	13	-
Onyx Films	-11	-
Gédéon Programmes		58
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>-12</b>	<b>- 177</b>

Montant agrégé des sociétés dont la participation est mise en équivalence :

31 décembre 2005 en K€	Capitaux Propres	Chiffre d'affaires	Résultat Net
Amuses Films	-638	344	-610
Toons's Tales	210	199	-254
La Maison	773	3 715	98
Gédéon Programmes	1 926	5 335	97
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 271</b>	<b>9 593</b>	<b>- 669</b>

#### 1.3.2 Immobilisations financières

En K€	31/12/04	Variation de Périmètre	+	-	31/12/05
<b>Valeur Brute</b>					
Titres de participations non consolidées	47	750	10	0	807
Dépôt de Garantie	214	-38	91	-142	125
Prêts Personnel	25			-9	16
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>286</b>	<b>712</b>	<b>101</b>	<b>-151</b>	<b>949</b>
<b>Dépréciation</b>					
Titres de participations non consolidées	0				0
Dépôt de Garantie	0				0
Prêts Personnel	0				0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur Nette</b>					
Titres de participations non consolidées	47	750	10	0	807
Dépôt de Garantie	214	-38	91	-142	125
Prêts Personnel	25			-9	16
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>286</b>	<b>712</b>	<b>101</b>	<b>-151</b>	<b>949</b>

Titres non consolidés

En K€	VNC 2004	VNC 2005
<b>Nom de la société</b>		
WATSA	47	47
ZOOLOO KIDS	0	10
GEDEON PROGRAMMES	0	750 <sup>(a)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>807</b>

(a) Option de rachat Gédéon

#### 1.4. Clients et autres créances

Au 31 décembre 2005, les échéances des créances clients et autres créances sont les suivantes :

Montants en K€	- d'un an	+ d'un an	Total	Dépréciation	Montant Net
<b>Créances Clients</b>	14 945	550	15 495	- 1 146	14 349
<b>Détail des autres Créances</b>					
RRR à recevoir sur acquisition Films	401		401		401
Comptes courants	2 374	1 002	3 376	-152	3 224
Créances sur Divers Fonds de soutien	117		117		117
Parts antennes à recevoir	5 464	1 746	7 210		7 210
Parts de coproduction à recevoir	2 767	369	3 136		3 136
Subvention à recevoir	809	162	971		971
Charges Constatée d'avance	1 256		1 256		1 256
Créances diverses	2 524	436	2 960	-208	2 752
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>30 657</b>	<b>4 265</b>	<b>34 922</b>	<b>-1 506</b>	<b>33 416</b>

Il n'existe aucune créance dont l'échéance soit supérieure à 5 ans.  
Les créances ont des durées conformes à notre secteur d'activité.

#### 1.5 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Montants en K€	31/12/04	31/12/05
SICAV Monétaires	1 449	3 152
Disponibilités	1 583	847
<b>TOTAL</b>	<b>3 032</b>	<b>3 998</b>

#### 1.6 Capitaux propres

##### 1.6.1 Capital social

Le capital social de 390 264,08 € est composé de 9 756 602 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,04 €.

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur Nominale
	A la clôture de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	9 756 602	0	0	0,04 €

Une information relative aux options de souscription d'actions à des salariés du groupe et aux bons de souscription de parts de créateur d'entreprise est détaillée à la note I § 1.3 de ce document.

## 1.7 Provisions (dont avantages du personnel)

En K€	31/12/04	Variation De Péri-mètre	Dotations	Reprise (Provision utilisée)	Reprise (Provision non utilisée)	31/12/05
<b>Passif non courant</b>						
Engagements de retraite	10		16			26
Provisions pour risques	0					0
<b>Passif courant</b>						
Provision pour risques	1 305	-118	533	-350	-335	1 035
<b>Total Général</b>	<b>1 315</b>	<b>-118</b>	<b>549</b>	<b>-350</b>	<b>-335</b>	<b>1 061</b>

Ces risques font l'objet d'un commentaire détaillé dans la note H intitulée « Faits Exceptionnels et litiges ».

## 1.8 Dettes financières

### 1.8.1 Emprunts et banques créditrices

En K€	31/12/04	+	-	Variation Péri-mètre	31/12/05
Emprunts (hors sous groupe BAC MAJESTIC)	6 448	7 154	- 6 728	- 1057	5 817
Emprunts (sous groupe BAC MAJESTIC) <sup>(a)</sup>	5 115	1 091	- 2 471		3 735
Emprunts et dettes financières diverses	8 949		- 3 987	-1 025	3 937
Loi DAILLY	2 326		-105	-2 221	0
Découverts et soldes créditeurs de banque	337	206	-80	-257	206
<b>Total Général</b>	<b>23 175</b>	<b>8 451</b>	<b>-13 493</b>	<b>-4 560</b>	<b>13 696</b>

En K€	31/12/04	31/12/05
Passif non courant	7 832	6 558
Passif courant	15 343	7 138
<b>Total</b>	<b>23 175</b>	<b>13 696</b>

Les emprunts et dettes financières sont souscrits en euros et à taux fixe et variable (Euribor).

Ils sont généralement basés sur des escomptes de créances nées.

#### (a) Emprunts de BAC MAJESTIC

Tous les emprunts souscrits antérieurement au 31 décembre 2003 sont à taux variables, indexés sur l'Euribor à 3 mois ou à 6 mois. La rémunération des crédits mis en place depuis 2004 est calculée sur un taux fixe de 6.05 %.

Les emprunts ont généralement des durées de 2 à 3 ans et sont remboursables au moyen des recettes des films dont ils servent à financer l'acquisition, par le jeu des garanties données aux prêteurs, et, à défaut, par des remboursements à échéances fixes.

L'homologation par le Président du Tribunal de Commerce des accords avec les organismes financiers (signés au cours du 1<sup>o</sup> semestre 2004) nous a permis la renégociation des crédits bancaires sur une période de 7 années au taux maximum annuel Euribor 3 mois majoré de 0,75%.

Au 31 décembre, la somme restant due à ce titre est de 2,7 M€, elle s'élève au 17 mai 2006 à 2,3 M€. Les échéances prévues lors de la signature de ce protocole ont été intégralement respectées.

Les garanties consenties au titre de ces dettes sont détaillées dans la note G § 1.2 ci-après.

### 1.8.2 Echancier

En K€	Moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
<b>Total</b>	<b>7 138</b>	<b>6 159</b>	<b>399</b>	<b>13 696</b>

## 1.9 Dettes fournisseurs et autres créditeurs

En K€	Passifs Courants	Passifs non Courants	Total
Avances et acomptes reçus			
Dettes d'exploitation	9 857		9 857
Dettes fiscales et sociales	4 134	1 218	5 352
Dettes sur immobilisations	21 393		21 393
Autres dettes	608	2 038	2 646
Produits constatés d'avance			
Parts antennes des ventes aux Télévisions	7 897	1 984	9 881
Produits constatés d'avance			
Subventions du CNC sur Productions en cours	2 139	0	2 138
Autres Produits constatés d'avance	13	0	13
<b>Total Général</b>	<b>46 041</b>	<b>5 240</b>	<b>51 281</b>

## 1-10 Variation des flux de trésorerie

### 1.10.1 Analyse du poste Trésorerie :

Le poste Trésorerie s'analyse de la façon suivante (en K€) :

	Décembre 2004	Décembre 2005
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 032	3 998
Concours bancaires courants et Dailly	- 2 626	- 206
Total	406	3 792

## NOTE E - ANALYSE DES POSTES DE RESULTAT ET INFORMATION SECTORIELLE

### 1.1 Chiffre d'affaires

Chiffres en k€	CA 2005	CA 2004 Proforma (1)	CA 2004
Animation	10 613	5 241	5 241
Documentaire	663	300	6 798
Cinéma	16 723	24 354	15 975
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>27 998</b>	<b>29 895</b>	<b>28 015</b>
Dont :			
France	<b>21 800</b>	<b>15 527</b>	<b>13 647</b>
Export	<b>6 198</b>	<b>14 368</b>	<b>14 368</b>

(1) Les chiffres Pro Forma sont obtenus en intégrant le chiffre d'affaires Cinéma de BAC MAJESTIC à partir du 1er janvier 2004 et en intégrant le chiffre d'affaires de Gédéon Programmes du 1er trimestre.

### 1.2 Résultat Opérationnel courant

En k€	31/12/05	31/12/04
Résultat activité Distribution	5 320	3 296
Résultat activité Production	852	( 15 745)
Frais de structure	( 3 871)	( 5 299)
<b>Résultat Opérationnel courant</b>	<b>2 301</b>	<b>(17 746)</b>

### 1.3 Autres produits et charges opérationnelles

En K€	31/12/05	31/12/04
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	13 641	364
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	10 433	481
<b>TOTAL</b>	<b>3 208</b>	<b>- 117</b>

Les produits de cession enregistrés au titre de l'année 2005 correspondent à l'impact des sorties de catalogue de BAC Films à hauteur de 2,4 M€ (accord en 2005), et à des cessions de titres de BAC MAJESTIC à hauteur de 0.8 M€.

#### 1.4 Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/05	31/12/04
<b>Produits de Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Intérêts sur C/C	88	115
Cession SICAV	24	0
Gains de change	320	118
Divers	40	338
<b>TOTAL</b>	<b>472</b>	<b>571</b>
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>		
Intérêts des emprunts	397	843
Amortissement des écarts d'acquisition	4	225
Perte de Change	741	478
Divers	186	149
<b>TOTAL</b>	<b>1 328</b>	<b>1 686</b>
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</b>	<b>-856</b>	<b>-1 125</b>

#### 1.5 Information sectorielle

Premier niveau d'information sectorielle : Secteur d'activité

Les secteurs d'activités de la société sont la production et la distribution d'œuvres audiovisuelles

Secteurs d'activité Données en k€		2005	2004
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	Production	7 807	8 284
	Distribution	20 191	19 731
Dotations aux amortissements	Production	8 947	28 475
	Distribution	10 359	5 065
Acquisition d'actifs	Production	10 579	15 765
	Distribution	10 150	4 418
Dettes	Production	9 505	17 364
	Distribution	4 191	5 811
Valeur nette des actifs	Production	23 428	30 914
	Distribution	23 143	32 196

(1) La ventilation du Chiffre d'affaires est détaillée sur le § 1.1 de la note E

Second niveau d'information sectorielle : Secteur géographique 2 zones géographiques : France et export

Zones Géographiques (données en k€)		2005	2004
Chiffre d'affaires	FRANCE	21 800	13 647
	EXPORT	6 198	14 368
Dotations aux amortissements	FRANCE	19 306	33 541
	EXPORT	0	0
Acquisition d'actifs	FRANCE	20 729	20 183
	EXPORT	0	0
Dettes	FRANCE	13 696	
	EXPORT	0	0
Valeur nette des actifs	FRANCE	46 571	63 110
	EXPORT	0	0

#### **NOTE F - IMPOTS DIFFERES ET IMPOTS SUR LES RESULTATS**

Le groupe applique pour les impositions différées la méthode dite du report variable. Le taux retenu pour les entreprises françaises est de 34,33 % pour l'exercice.

Les impôts différés font ressortir au bilan les éléments suivants :

En M €	31/12/05	31/12/04
Impôts différés – actif	1 613	1 338
Provisions pour impôts différés passifs	-1 613	- 1338
<b>Montant Net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Se décomposant comme suit		
Différences temporaires	-113	-230
Stock des Déficités activés	1 603	1 310
Retraitements de consolidation (amortissements dérogatoires)	- 1 490	- 1 080
<b>Montant net</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les provisions pour impôts différés au passif du bilan correspondent principalement à l'effet d'impôt résultant de l'annulation dans les comptes consolidés des amortissements dérogatoires pratiqués dans les comptes sociaux de MILLIMAGES s.a. Afin de bénéficier de la déductibilité fiscale des amortissements pratiqués sur les productions, la société comptabilise en amortissements dérogatoires la différence constatée entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique pratiqué dans les comptes consolidés.

▪ La charge d'impôt s'analyse ainsi :

en K€	2005	2004
Impôt forfaitaire annuel	27	4
Impôt différé	133	- 4 264
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>- 4 260</b>

En raison du résultat de la période, les impositions différées actives et passives ont fait l'objet d'une compensation et la différence n'a pas été constatée compte tenu du caractère peu probable de sa récupération.

Pour information, le montant net des impôts différés actifs du groupe MILLIMAGES non constaté dans les comptes s'élève au 31/12/05 à :

- Groupe BAC MAJESTIC (Intégration fiscale) :	5,1 M€
- Groupe MILLIMAGES : (Imposée séparément)	1,1 M€
- <b>Total :</b>	<b>6,2 M€</b>

- La preuve d'impôt s'explique ainsi :

en K€	2005
Résultat Consolidé avant impôts	4 475
Résultat des participations mises en équivalence	177
Résultat du palier BAC MAJESTIC non fiscalisé	- 3 709
Amortissement de la réévaluation du catalogue BAC MAJESTIC pratiquée dans le cadre du rachat de la société.	1 914
Variation de périmètre	- 1 010
Divers	- 426
<b>Résultat Consolidé avant Impôt</b>	<b>1 421</b>
Taux Impôt Théorique	34.33 %
Impôt Théorique	487
Plafonnement des déficits	- 355
Impôt forfaitaire annuel	27
Impôt observé	160

#### **NOTE G - ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN ET NANTISSEMENTS DES ACTIFS**

##### 1.1 Engagements hors-bilan

la contribution des entités du groupe est la suivante :

#### **A - MILIMAGES**

Engagements donnés	Montant
Nantissements de productions au profit de Cofiloisirs	1 547 621
Nantissements de productions auprès de Coficiné	5 308 239
Caution donnée pour emprunt contracté par filiale	588 205
Caution donnée pour emprunt contracté par filiale	840 000
Contrats de location Arius	106 788
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>8 390 853</b>
Engagements reçus	
Caution reçue en garantie d'un crédit Coficine	500 000
Subventions acquises restant à recevoir	475 000
<b>Total au 31/12/2005</b>	<b>975 000</b>

Les intra groupe ont été éliminés.

#### **B - BAC MAJESTIC**

La totalité des engagements pris chez BAC MAJESTIC sur acquisitions de films est inscrite au bilan, dès la signature du contrat d'acquisition ou d'un accord ferme d'achat (« deal-memo ») au poste « Droits Audiovisuels » sous la rubrique Droits en cours (cf note 3) avec comme contrepartie au passif le poste « Dettes sur Immobilisations ».

Les engagements financiers hors bilan du groupe sont les suivants :

Montant en K €	31/12/05	31/12/04
<b>Avals, cautions et garanties données :</b>		
Cautions données sur emprunts d'acquisitions de films souscrits par des co-acheteurs	36	568
Engagements en faveur de filiales non détenues à 100%	-	-
<b>Total Avals, cautions et garanties données</b>	<b>36</b>	<b>568</b>
<b>Engagements reçus :</b>		
Subventions acquises restant à recevoir <sup>(a)</sup>	0	0
<b>Autres :</b>		
Clause de retour à meilleure fortune	0	0

(a) Depuis 2005, cette somme n'est plus enregistrée en comptes de bilan (voir commentaires § B 1.24)

##### 1.2 Dettes garanties par des sûretés réelles (BAC MAJESTIC)

Dans la distribution, les crédits servant à financer l'acquisition de films sont garantis par la cession des produits à revenir à Bac Films de l'exploitation des films concernés, conformément au Code de l'Industrie Cinématographique. Les cessions et délégations ainsi consenties sont opposables aux tiers à compter de leur inscription au Registre Public de la Cinématographie et de l'Audiovisuel.

Au 31 décembre 2005, les nantissements d'actifs et garanties apportées par le sous groupe BAC MAJESTIC se décomposent comme suit :

Type de nantissement / cession sur immobilisations incorporelles	Valeur Brute comptable des actifs nantis	Valeur nette comptable des actifs nantis	Montant des prêts garantis	% garanti par VNC
COFICINE	2 486	157	868	18 %
COFILOISIRS	6 001	635	1 845	34 %
NATEXIS	5 445	275	672	41 %
OBC	13 761	172	159	109 %
<b>Total</b>	<b>27 694</b>	<b>1 240</b>	<b>3 544</b>	<b>35 %</b>
Rappel Total Postes du bilan	<b>211 146</b>	<b>15 831</b>		
<b>% actifs nantis</b>	<b>13.1 %</b>	<b>7.8 %</b>		

#### **NOTE H - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES**

##### MILLIMAGES

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constituée à hauteur de 15 K€. Une provision de 150 k€ a été constatée pour couvrir le risque de non recouvrement de la créance WATSA.

##### BAC MAJESTIC

La société fait l'objet d'assignation par des salariés ayant quitté le Groupe. La provision constatée dans les comptes au 31/12/2005 s'élève à 150 K€.

Le pôle Majestic Cinémas cédé le 1<sup>er</sup> décembre 2003 a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur les exercices 2001 et 2002. Un risque fiscal, lié à une imposition complémentaire due par le groupe intégré, a été estimé à 180 K€ et figure en provision pour risques.

Une provision pour indemnités de fin de carrière a été constituée à hauteur de 10 K€.

La société fait l'objet d'un avis de mise en recouvrement à la suite d'une déclaration complémentaire de TVA pour la période de Septembre 2003 pour un montant de 83 K€. Une provision a été constituée pour la totalité de ce montant.

#### **NOTE I - REMUNERATION DES DIRIGEANTS ET PERSONNEL**

##### **1.1 Rémunération des dirigeants :**

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres des organes de direction s'élève à :

- 32 k€ pour Monsieur Lener (versé par MILLIMAGES s.a)
- 152 K€ (dont 2k€ d'avantages en nature) pour Jean LABADIE (versé par BAC FILMS s.a.),
- 106 k€ (dont 2k€ d'avantages en nature) pour Stéphane Millière (versé par GEDEON PROGRAMMES),
- 55 k€ pour Jonathan Peel (versé par MILLIMAGES s.a.) + 12 kGbp net (versés par MILLIMAGES UK),
- 98 kGbp nets + 1 prime de 28 k€ pour John Reynolds (versé par MILLIMAGES UK).

En 2005, comme au cours des années précédentes, MILLIMAGES n'a pas versé de jetons de présence.

Il n'existe pas de primes d'arrivée, ni de départ.

##### **1.2 Effectif**

Au 31 décembre 2005, l'effectif du Groupe est le suivant :

Personnel Permanent	2005
Millimages s.a.	24
Amuses Films	1
Séance Privée	1
Bac Films	12
Millimages UK	3
<b>Total</b>	<b>41</b>

##### **1.3 Informations sur les bons de souscription d'actions**

1) Les Bons de souscription de part créateur d'entreprise (BSPCE)

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 108.000 bons de souscription de part créateurs d'entreprise (BSPCE) et que le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, avait attribué le 11 février 2002 dans un premier temps 77.221 BSPCE à certains salariés de la société mère MILLIMAGES SA. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004, il n'a été souscrit à aucune part.

Les variations du cours de l'action MILLIMAGES ont fait perdre son caractère attractif à la politique d'actionnariat des salariés que notre société entend poursuivre. Afin de remédier à cette situation et de motiver son personnel, le Président avait proposé aux actionnaires de voter lors de l'Assemblée Générale annuelle du 24 juin 2003 l'attribution de 40.000 nouveaux BSPCE, résolution adoptée à l'unanimité.

Lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2004, le plan de BSPCE existant a été annulé et remplacé par un nouveau plan attribuant 40 000 BSPCE aux salariés de Millimages

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 2,7 €, soit 4 cents de valeur nominale et 2,3 € de prime.

Chaque bénéficiaire pourra exercer les bons dont il est titulaire dans la portion et suivant le calendrier suivant :

- 30% des bons attachés, à compter du 30 juin 2004
- 30% des bons attachés, à compter du 31 décembre 2004
- et le solde des bons non exercés, à compter du 31 décembre 2005.

Au cours de l'exercice 2004, il n'a été souscrit à aucun bon.

Par délibération en date du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale Mixte a autorisé le Conseil à émettre des bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise au profit des salariés ou dirigeants actuels de la société, à concurrence de 160.000 bons au maximum, chaque bon donnant droit de souscrire à une action de la société.

L'émission des bons doit être réalisée dans le délai d'un an à compter de l'autorisation conférée par l'Assemblée soit jusqu'au 29 juin 2005.

Les titulaires auront la faculté de souscrire des actions dans un délai maximum de cinq années à compter du 29 juin 2004.

Le prix de souscription de l'action sera égal à la moyenne des cours cotés constatés pendant les dix derniers jours de bourse précédant le jour où les bons de souscription seront attribués sans que ce prix ne puisse être inférieur au prix d'émission des actions fixé lors de la dernière augmentation de capital à laquelle la société aura procédé dans les six mois précédant l'attribution des bons.

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil n'a pas utilisé l'autorisation de l'Assemblée Générale.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité des bons de souscription de part de créateurs d'entreprise autorisés (soit 160 000).

Ce nouveau plan de BSPCE annule et remplace le plan précédent.

Le Conseil a subordonné l'exercice des nouveaux bons à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à tous les bons antérieurement attribués.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à la moyenne des cours de clôture constatés pour l'action pendant les dix jours de bourse précédant le jour où les bons de souscriptions ont été attribués, à savoir 1,08 €, soit 4 cents de valeur nominale et 1,04 € de prime.

Chaque bénéficiaire ne pourra exercer les bons dont il est titulaire qu'à compter du 31 décembre 2006. Tous les bons qui n'auront pas été exercés au plus tard le 23 mars 2010 perdront toute validité et seront annulés.

L'activité sur BSPCE s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options non exercées au 31/12/2005
<b>BSPCE</b>							
23 mars 2005	160 000	1,08	31/12/2006	23/03/2010			160 000
	<b>BSPCE</b>	160 000					

## 2) Plan d'options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2001 avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales. Le Conseil d'Administration, usant de cette autorisation, a mis en place :

- lors de sa délibération le 17 septembre 2001, un plan de stock options portant sur 38.864 options,
- lors de sa délibération du 31 octobre 2001, un deuxième plan portant sur 26.859 options,
- lors de sa délibération du 21 décembre 2001, un troisième plan portant sur 11.400 options,
- lors de sa délibération du 14 juin 2002, un quatrième plan portant sur 6.533 options
- et enfin le 28 mars 2003, un cinquième plan portant sur 20.000 options.

Par délibération du 24 juin 2003, l'Assemblée Générale mixte avait autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société MILLIMAGES au bénéfice des membres du personnel salarié ou de certains mandataires sociaux de la société MILLIMAGES et de ses filiales.

Le Conseil d'administration n'a pas fait usage de cette autorisation.

Au cours de l'exercice il n'a été souscrit à aucune part.

Par délibération du 29 juin 2004, l'Assemblée Générale mixte a autorisé le Conseil d'Administration à consentir au bénéfice des mandataires sociaux et des salariés du groupe de la société MILLIMAGES ou de certains d'entre eux, un nouveau plan d'options de souscription d'actions. Il était précisé que cette autorisation se substitue en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2003 avait donnée au Conseil d'Administration qui elle-même se substituait en l'annulant par anticipation à l'autorisation que la sixième résolution de l'assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 15 mai 2001 avait donnée au conseil d'administration.

Cette Assemblée du 29 juin 2004 a fixé :

- à 8.000 euros maximum le montant nominal global des options à émettre (soit 200.000 actions de 4 centimes chacune),
- à 95 % de la moyenne des cours des vingt dernières séances de bourse, le prix minimum que le conseil pourra retenir comme prix de souscription des actions offertes en option.

Pour les conditions de levée des options, une levée est possible dans un délai minimum de trois ans et un délai maximum de six ans.

Cette autorisation est valable 38 mois et peut être mise en oeuvre en une ou plusieurs fois.

Dans sa délibération du 23 mars 2005, le Conseil d'Administration a fait utilisation de cette autorisation et a attribué la totalité de options de souscription d'action autorisées.

Ce nouveau plan annule et remplace le plan précédent

Le Conseil a subordonné l'exercice des options nouvelles à la renonciation expresse et préalable par son bénéficiaire à toutes les options antérieurement attribuées.

Le prix de souscription de l'action a été fixé à 1,09 Euros par action soit plus de 95% de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de leur attribution.

Les options attribuées pourront être levées par les bénéficiaires du 23 mars 2008 jusqu'au 23 mars 2011.

Il a ainsi été attribué des stocks option aux mandataires sociaux et salariés des filiales de la société MILLIMAGES suivants :

- la société AMUSE FILMS, son gérant Monsieur Marc DHRAMI, à concurrence de 10 000 stocks option,

- la société GEDEON PROGRAMMES, son Président Directeur Général Monsieur Stéphane Millière, à concurrence de 30 000 stocks option,
- la société MILLIMAGES UK, son Président et son Directeur Général Messieurs Jonathan PEEL à concurrence de 50 000 stocks option et John Reynolds à concurrence de 60 000 stocks option, et Madame Karla BERRON, salariée, à concurrence de 10 000 options.
- la société BAC FILMS, son Directeur Général Monsieur Jean LABADIE à concurrence de 40 000 stocks option.

Toutes mentions relatives aux options attribuées figurent dans un rapport spécial qui a été présenté à l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2005 conformément à l'article L. 225-184 du Nouveau Code de Commerce.

L'activité sur les plans de stock options sur ses actions ordinaires mis en place pour certains dirigeants et salariés du Groupe s'analyse comme suit :

Date d'attribution	Nombre	Prix souscription	Point de départ d'exercice	Date d'expiration	Nb d'actions souscrites	Nb d'actions annulées	Options de souscription non exercées au 31/12/05
<b>Stock options</b> 23 mars 2005	200 000	1,09	23/03/2008	23/03/2011	néant	néant	200.000
<b>Stock options</b>	200 000						

### 3) Tableau récapitulatif des titres donnant accès au capital

Il est rappelé que l'assemblée générale a autorisé au cours des précédents exercices l'émission d'option de souscription d'action étant précisé que chaque nouveau plan annulait et remplaçait le précédent de telle sorte qu'à ce jour, le plan en vigueur est celui du 23 mars de 2005 décidé par l'assemblée générale du 29 juin 2004.

Désignation du Plan	Date de l'attribution par l'assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nature de l'option	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées en 2005	Options non exercées au 31-12-2005.
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	Options de souscription	200 000	23 mars 2008/ 23 mars 2011	1,09 €	Néant	200 000
Plan du 23 mars 2005	29 juin 2004	23 mars 2005	BSPCE	160 000	Caducité 23 mars 2010	1,08 €	Néant	160 000

## **NOTE J - INFORMATIONS RELATIVES AUX RISQUES DE MARCHE**

### **1 Risques de change**

La majeure partie des investissements est effectuée en euros.

Pour les quelques cas concernés, le risque de change est intégré lors de la détermination des coûts de production ou de l'achat des films, le taux de change intégré par l'entreprise lors de ses acquisitions étant systématiquement supérieur de 10% à celui en vigueur au moment de l'acquisition.

Par ailleurs, les minimas garantis versés ne sont pas à considérer comme des achats fixes et forfaitaires de droits mais comme des avances sur la totalité de la somme revenant au producteur au titre de l'exploitation de son film. Le minimum garanti est ainsi constitué de la somme versée initialement et des compléments revenant aux producteurs sur la part des recettes. Les éventuels surcoûts engendrés par les fluctuations des devises peuvent donc être récupérés sur les recettes des films.

Dans le cas où des règlements sont à effectuer en devises hors euros, la société ne fait pas de couvertures de change.

#### Autres activités

Le chiffre d'affaires et les achats sont quasiment entièrement réalisés en euros. Le risque est donc extrêmement faible.

### **2 Risques de taux sur endettement**

<b>En K€</b>	<b>Moins d'1 an</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>Plus de 5 ans</b>	<b>Total</b>
Dettes (taux variable)	6 660	5 769	399	12 828
Dettes (taux fixe)	478	390	0	868
Autres (taux fixe et taux variable)	0	0	0	
<b>Dettes Financières</b>	<b>7 138</b>	<b>6 159</b>	<b>399</b>	<b>13 696</b>
<b>Trésorerie et Equivalents de Trésorerie</b>	<b>3 998</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 998</b>
<b>Position nette</b>	<b>3 140</b>	<b>6 159</b>	<b>399</b>	<b>9 698</b>

Le Groupe n'a pas d'engagements financiers hors-bilan au 31 décembre 2005, ni n'en a souscrit depuis.

#### *MILLIMAGES*

- les opérations en devises sont enregistrées en comptabilité pour leur contre-valeur en Euros, à la date de réception des 1° pièces juridiques ou comptables (contrat, facture).

- des ajustements de fin de période au 30.06 et 31.12 sont effectués pour tenir compte des variations de taux de change.

- le jour de la réalisation effective de l'opération (encaissement / décaissement), et le cas échéant, la différence de change constatée est enregistrée (différence entre le taux de change d'enregistrement de l'opération et du taux de change du jour de la réalisation).

Les opérations en devise de Millimages sont essentiellement liées à la vente des programmes à l'étranger. Leur date de paiement est difficilement prévisible, car à la signature d'un contrat Millimages ne connaît pas toujours :

- les dates de livraison et les délais d'acceptation des matériels.

- donc les dates de facturation.

- les délais de paiement des clients.

La position devise de Millimages sur l'activité de distribution ne peut faire l'objet de couverture de risque de change, Millimages maîtrisant difficilement les dates de paiement., mais le montant unitaire des différentes échéances de paiement d'un même contrat, atteint rarement 100.000 Euros.

Pour les opérations en devise liées au coproduction, avec des dates de paiement liées à l'avancement de la production, les plannings étant évolutifs, il n'est pas possible de mettre en place des couvertures satisfaisantes.

#### **BAC MAJESTIC**

En raison de l'important levier financier sur lequel joue le Groupe dans ses investissements, le GROUPE est sensible à ces risques, à supposer que les taux d'intérêt augmentent fortement dans les années à venir.

Jusqu'en 2004, les crédits contractés par le Groupe étaient à taux variables indexés sur l'Euribor à 3 ou 6 mois.

Depuis cette date ils sont à taux fixe sur la base des conditions négociées au coup par coup avec les banques. Les emprunts ne font pas l'objet de couvertures de taux.

### 3 Risques de liquidité

#### MILLIMAGES

La situation de trésorerie de la société Millimages est proche de zéro.

De par la nature de son activité, les crédits contractés par Millimages pour le financement des productions nécessitent la mobilisation des actifs en cours de fabrication sur une durée moyenne de 24 mois. A ce terme, il y a extinction de la dette et libre disposition des actifs produits.

Les crédits bancaires ne sont pas assortis de clause de remboursement anticipée hors clauses classiques.

Les crédits dont bénéficie la société Millimages ne sont pas assortis de covenants.

Millimages dispose de concours des établissements de crédit, pour son activité de production exclusivement.

Comme précisé, ces concours sont garantis par des créances au titre de préventes, coproductions, ou subventions obtenus pour pré financer les programmes produits.

Millimages ne dispose pas de lignes bancaires confirmées mais mobilise par des dailly au cas par cas, et marginalement, des créances nées au titre de factures émises pour des prestations.

Pour son activité de distribution de programmes à l'étranger, Millimages ne dispose pas encore de concours bancaires, en relais des prévisions de vente ou ventes signées, dont les encaissements sont longs.

Les frais fixes sont financés par :

- les marges dégagées sur les productions, soit le solde des financements acquis après déduction des coûts directs de fabrication,
- les marges sur les prestations (très faibles)
- les ventes étranger.

Toutefois, si ces cash-flows s'avéraient insuffisants, le Groupe pourrait être amené à réduire ou à retarder ses investissements, à vendre des actifs, à se financer par endettement ou émission des capitaux propres.

#### BAC MAJESTIC

En matière de distribution, ce risque existe dès lors que les actifs acquis (droits audiovisuels) sont des actifs pour partie à long terme, puisque les droits d'exploitation acquis le sont pour des durées moyennes de 12 à 15 ans, même si une part importante de l'exploitation de ces actifs est réalisée sur les 3 premières années d'exploitation (exploitation en salles, en vidéo et 1<sup>ère</sup> exploitation télévisuelle).

La ventilation des crédits du Groupe BAC MAJESTIC est la suivante :

Caractéristiques des emprunts émis en K€	Taux	Montant global des lignes au 31/12/05	Montant global des lignes au 17-05-06	Echéances	Existence ou non de couvertures
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 1998	Variable	158	87	31-03-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2000	Variable	672	659	31-12-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	1 845	1 558	31-03-11 (*)	Non
Financement d'acquisition de films – Souscrit en 2001	Variable	0	0	31-12-11 (*)	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2004	6.05 %	851	390	05-07-06	Non
Lignes de Crédit à Court Terme sur acquisition 2005	6.05 %	17	0	10-01-07	Non
<b>Total Crédits</b>		<b>3 544</b>	<b>2 694</b>		

(\*) crédits prorogés suite négociation 2004.

La prorogation des crédits de financement d'acquisition de films jusqu'en 2011 découle des négociations menées en 2004 compte-tenu de l'entrée de Millimages en tant qu'actionnaire majoritaire du Groupe.

Cette négociation, totalement achevée avec les établissements financiers concernés agissant en qualité de chef de file d'un pool bancaire dont l'accord final a été obtenu en mars et avril 2004.

Par ailleurs, aucun de ces emprunts ne comporte de clause de ratios financiers à respecter (type « covenants »).

En 2005, un crédit de 900 K€ a été accordé dont le solde au 31 décembre 2005 de 17 K€ est intégralement remboursé à ce jour.

Sur la base de la dette au 31 décembre 2005 (3 544 k€), la charge annuelle liée aux emprunts s'élèverait à 147 k€. Il s'agit là d'une charge maximum compte tenu du fait que les ventes réalisées avec les chaînes seront imputées sur ces crédits et réduiront d'autant la charge annuelle. A titre d'exemple, si l'on se base sur les sommes restant dues à ce jour, la charge

annuelle passe à 104 k€. De plus, une variation instantanée de taux d'emprunts de 1 % entraînerait un impact en année pleine de 27 k€ sur le résultat consolidé du Groupe.

Il n'y a pas de clause de remboursement anticipé sur les crédits mis en place.

#### 4 Risques sur actions.

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à ce jour, la société a placé sa trésorerie excédentaire en SICAV monétaire. La société n'encourt donc aucun risque à ce titre.

La trésorerie est utilisée notamment pour couvrir les dépenses d'exploitation liées à la sortie des films. Si notre trésorerie apparaît avec un excédent important à certaines dates, il s'agit en général de périodes trop brèves qui ne justifient pas le placement des fonds disponibles en produits de placements pouvant avoir des rentabilités plus fortes.

Montant en K €	OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	3 152	Néant
Hors Bilan	Néant	Néant
Position nette globale	3 152	Néant

## **NOTE K - COMPTES PROFORMA**

Les variations de périmètre ayant été constatées au cours de l'année 2005 sont en deçà du seuil imposant l'établissement de comptes pro forma.

Le 19 mai 2004, MILLIMAGES SA a pris une participation à hauteur de 51 % dans le capital de BAC MAJESTIC pour € 2,5 millions. Les comptes du Groupe BAC MAJESTIC sont donc consolidés par intégration globale dans les comptes du Groupe MILLIMAGES depuis cette date.

Le poste de variation de périmètre relatif à l'opération d'acquisition de BAC MAJESTIC dans le tableau de flux s'analyse comme suit :

Prix d'acquisition des titres (1):	2 500
Trésorerie de clôture de BAC MAJESTIC ( 2) :	1 882
Total (1)-(2) :	618

Compte tenu de la variation de périmètre constatée en 2004 lors de cette entrée dans le périmètre de MILLIMAGES de BAC MAJESTIC, une présentation pro forma est donc reprise ci-dessous.

Elle correspond à 12 mois d'activité du Groupe BAC MAJESTIC selon le référentiel IFRS.

<b>RESULTAT EN €</b>	<b>déc-04 Légale</b>	<b>déc-04 Pro forma</b>
Chiffre d'affaires et Subventions	28 015 617	41 576 132
Autres produits de l'activité	2 052 222	3 220 074
Production immobilisée et stockée	16 008 022	16 008 022
Achats	- 26 846 717	- 36 336 490
Impôts, taxes et versements assimilés	- 447 099	- 594 310
Charges de personnel	- 7 757 045	- 8 763 666
Amortissements	- 28 771 283	- 36 443 455
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 17 746 283</b>	<b>-21 333 693</b>
Autres produits et charges opérationnelles	-117 425	2 383 595
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 17 863 708</b>	<b>- 23 717 288</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	570 662	570 662
Coût de l'endettement financier brut	- 1 695 923	- 1 810 991
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>- 1 125 261</b>	<b>-1 240 329</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-11 850	-11 850
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>-19 000 819</b>	<b>- 24 969 467</b>
Impôts	- 4 260 287	-4 493 005
<b>Résultat net des activités</b>	<b>-14 740 532</b>	<b>-20 941 898</b>
<b>Dont Part des minoritaires</b>	<b>-649 938</b>	<b>--649938</b>
<b>Dont Part du groupe</b>	<b>-15 390 470</b>	<b>- 21 591 836</b>
<b>Résultat par action (non dilué)</b>	<b>- 1,58</b>	<b>-2,21</b>
<b>Résultat par action (dilué)</b>	<b>- 1,52</b>	<b>-2,13</b>

## **NOTE L - EVENEMENTS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2005**

### *Evolution de la détention de BAC MAJESTIC*

Au 31 décembre 2005, MILLIMAGES s.a. détenait 40.87 %.

A la fin du premier semestre 2006, MILLIMAGES devrait avoir ramené sa participation à 25 %, soit 7 400 884 actions.

La cession de ces actions va permettre à la société d'encaisser une somme nette de l'ordre de 4,7 millions d'euros.

### *Production*

Démarrage de la production « Didou 2 »

Démarrage du long métrage « Les Lascars » en coproduction avec Amuses Films.

## **NOTE M - EFFETS DE LA PREMIERE APPLICATION DU REFERENTIEL IFRS**

Le Groupe présente ses états financiers selon les normes IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>o</sup> janvier 2005. Dans cette mesure, le Groupe a préparé un bilan d'ouverture au 1<sup>o</sup> janvier 2004 selon ce nouveau référentiel comptable.

Pour la préparation de ce bilan d'ouverture les dispositions d'IFRS 1 ont été appliquées.

Conformément aux options prévues dans cette note, les principales exemptions suivantes ont été retenues par le groupe :

- Non retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition ;
- Non retraitement des plans de souscription d'actions dont la date d'attribution est antérieure au 7 novembre 2002 et dont les droits sont définitivement acquis avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005

Toutes les autres modifications issues du changement de référentiel ont été, conformément à IFRS1, calculées de façon rétrospective et comptabilisées en capitaux propres à l'ouverture du premier exercice présenté (1<sup>er</sup> janvier 2004).

Conformément à la recommandation de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) relative à la communication financière pendant la période de transition, les impacts chiffrés du passage aux IFRS sur les Capitaux Propres et le résultat 2004 sont présentés ci-dessous.

Les principales divergences ayant un effet sur les capitaux propres consolidés au 1er janvier 2004 et/ou sur les résultats futurs sont les suivants :

- La présentation du bilan a été revue pour séparer les éléments courants des éléments non courants,
- La présentation du compte de résultat consolidé a été modifiée notamment par la réintégration au niveau du résultat opérationnel des charges de dépréciation liées aux écarts d'acquisition,
- Les écarts d'acquisition amortis précédemment sur 5 et 10 ans ne le sont plus mais sont soumis, au minimum annuellement, à des tests de dépréciation sur la base des flux de trésorerie prévisionnels,
- Les avantages représentés par l'attribution aux salariés d'options de souscription d'action sont comptabilisés en charges : cette disposition concerne les attributions d'options consenties postérieurement au 7 novembre 2002 non encore exercées au 1<sup>o</sup> janvier 2004,
- Le chiffre d'affaires est désormais reconnu à compter de la première mise en exploitation salles de l'œuvre, en prenant en compte le critère d'ouverture des droits (il était, sous l'ancien référentiel reconnu à la date d'acceptation du matériel pour les ventes aux télévisions françaises de BAC FILMS, et à la date de contrat pour les ventes catalogue de MILLIMAGES).
- L'enregistrement en charge des frais de sorties de films immobilisés sous l'ancien référentiel,
- L'impact de l'option d'achat des Actions de GEDEON PROGRAMMES,
- La première consolidation de la Sofica MILLIFIN, entité ad hoc.

## RETRAITEMENT AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2004

**Le passage des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 entre les comptes en normes françaises tels que précédemment publiés et les comptes en normes IFRS est le suivant :**

	Note IFRS	Part Groupe	Part des Minoritaires	TOTAL
<b>Capitaux Propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 Normes françaises en K€</b>		<b>23 286</b>	<b>974</b>	<b>24 260</b>
Films et droits audiovisuels	2	356	-	356
Modification du fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires	3	- 1 542	-	- 1 542
Engagement de rachat (16%) des titres complémentaires de la société GEDEON, filiale du groupe MILLIMAGES.	17	-616	-134	-750
Première consolidation (99%) des titres MILLIFIN, société de financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles.	4	1 513	-	1 039
Plafonnement des impôts différés actif	19	786	-	786
<b>Capitaux Propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 Normes IFRS en K€</b>	Note	<b>23 783</b>	<b>840</b>	<b>24 623</b>

L'incidence du changement de référentiel sur les capitaux propres d'ouverture est donc de 498 K€.

L'incidence du changement de référentiel sur les réserves 2004, soit 17 K€, comprend principalement l'incidence de l'application de la norme IFRS 2 au titre de 2004.

L'incidence du changement de référentiel sur les réserves 2005 est de 662 K€, comprenant principalement la dénonciation de l'option d'achat des titres Gédéon en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et l'incidence de l'application de la norme IFRS 2 au titre de 2005.

**Les tableaux ci-après reprennent les incidences du changement de référentiel sur les comptes 2004**

<u>Postes</u>	Note	Normes Française au 31/12/2004	Retraitements IFRS au 01/01/2004	Retraitements IFRS 2004	Reclassements IFRS 31 déc 2004	Normes IFRS au 31/12/2004
		En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
<b>ACTIF</b>						
Ecart d'acquisition non affectés	1	3 277	-	1 676	-	4 953
Droits audiovisuels, prod. télévisuelles	2	53 713	1 582	1 518	-	56 813
Autres immobilisations incorporelles	-	6	-	-6	191	191
Fonds Commercial	-	191	-	-	-191	0
Immobilisations corporelles	-	694	-	-	-	694
Participations mise en équivalence	-	-	-	-	172	172
Immobilisations financières	-	463	-	-5	-172	286
Impôts différés actif	-	-	-	-	-	0
<b><u>ACTIF NON COURANT</u></b>	-	<b>58 344</b>	<b>1 582</b>	<b>3 183</b>	<b>0</b>	<b>63 109</b>
Stock de marchandises	-	367	-	-	-	367
Avances et acomptes versés s/comm.	-	227	-	-	-227	0
Créances clients	3	23 407	-3 463	2 812	-	22 756
Autres créances	4	22 971	-807	-158	461	22 467
Valeurs mobilières de placement	5	1 324	865	-741	-1 448	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5	737	2 964	-2 117	1 448	3 032
Charges constatées d'avance	4	234	-	-	-234	0
<b><u>ACTIF COURANT</u></b>	-	<b>49 267</b>	<b>-441</b>	<b>-204</b>	<b>0</b>	<b>48 622</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	-	<b>107 611</b>	<b>1 141</b>	<b>2 979</b>	<b>0</b>	<b>111 731</b>

<u>Postes</u>	Note	Normes Française au 31/12/2004	Retraitements IFRS au 01/01/2004	Retraitements IFRS 2004	Reclassements IFRS 31 déc 2004	Normes IFRS au 31/12/2004
		En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
<b>PASSIF</b>	-					
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 107</b>	498	1 143	0	<b>12 748</b>
<b>INTERETS DES MINORITAIRES</b>	-	<b>1 116</b>	-134	-524	0	<b>458</b>
Autres fonds propres	6	353	-	-	-353	0
Emprunts et dettes financières	7	0	-	-	7 832	7 832
Avances et acomptes reçues s/commandes	8	36	-	-	-36	0
Avantage du personnel	9	-	-	-	11	11
Subventions publiques différées	6	0	-	-	353	353
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	8	0	60	-	7 002	7 062
<b>PASSIF NON COURANT</b>		<b>389</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>14 809</b>	<b>15 258</b>
Emprunts et dettes financières	7	23 175	-	-	-7 832	15 343
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	8	21 976	1 788	1 289	41 567	66 620
Autres dettes	8	31 898	-	-	-31 898	0
Provisions	-	1 315	-	-	-11	1 304
Comptes de régularisation	8	16 635	-	-	-16 635	0
<b>PASSIF COURANT</b>	-	<b>94 999</b>	<b>1 788</b>	<b>1 289</b>	<b>-14 809</b>	<b>83 267</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	-	<b>107 611</b>	<b>2 212</b>	<b>1 908</b>	<b>0</b>	<b>111 731</b>

<u>Postes</u>	Note	Normes Françaises au 31/12/2004	Retraitements IFRS au 01/01/2004	Retraitements IFRS 2004	Reclassements IFRS 31 déc 2004	Normes IFRS au 31/12/2004
		En K€	En K€	En K€	En K€	En K€
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>						
Chiffre d'affaires et subventions	3	23 918	N/A	-23	4 120	28 015
Subvention d'exploitation	6	4 120	N/A	-	-4 120	0
Production stockée	10	376	N/A	-	15 632	16 008
Production immobilisée	10	15 632	N/A	-	-15 632	0
Reprises amortissements et provisions	14	3 973	N/A	-	-3 973	0
Autres produits de l'activité	-	2 052	N/A	-	-	2 052
Achats	12	-561	N/A	-134	-25 363	-26 058
Autres achats et charges externes	12	-24 499	N/A	-	24 499	0
Impôts taxes et versements assimilés	-	-447	N/A	-	-	-447
Charges de personnel	13	-7 746	N/A	-11	-	-7 757
Amortissements et provisions	14	-33 943	N/A	1 199	4 175	-28 569
Transfert de charges		797	N/A	-	-797	0
Autres Charges	15	-2 744	N/A	-	2 744	0
<b>Résultat opérationnel courant</b>	-	<b>-19 072</b>	<b>0</b>	<b>1 031</b>	<b>1 285</b>	<b>-16 756</b>
Autres produits et charges opérationnelles	16	0	N/A	-	-1 108	-1 108
<b>Résultat opérationnel</b>	-	<b>-19 072</b>	<b>0</b>	<b>1 031</b>	<b>177</b>	<b>-17 864</b>
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	17	<b>-841</b>	<b>0</b>	<b>-59</b>	<b>-225</b>	<b>-1 125</b>
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	-	-12	N/A	0	0	-12
Résultat exceptionnel	18	-141	N/A	318	-177	0
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>-20 066</b>	<b>0</b>	<b>1 290</b>	<b>-225</b>	<b>-19 001</b>
Impôts	19	3 798	N/A	462	0	4 260
Amortissements des écarts d'acquisition	20	-492	N/A	267	225	0
<b>Résultat net des activités ordinaires</b>	-	<b>-16 760</b>	<b>0</b>	<b>2 019</b>	<b>0</b>	<b>-14 741</b>
Part des minoritaires	-	237	N/A	-886	0	-649
<b>Part du groupe</b>	-	<b>-16 523</b>	<b>0</b>	<b>1 133</b>	<b>0</b>	<b>-15 390</b>

Les tableaux ci-après reprennent les incidences du changement de référentiel sur les différents postes de bilan et de compte de résultat au 31 décembre 2004

**Ventilation par poste de bilan du passage entre les capitaux propres en normes françaises et en normes IFRS au 31 décembre 2004**

<b>Capitaux Propres au 31 décembre 2004 Normes françaises en K€ (Part groupe et part des minoritaires)</b>	Note IFRS	<b>12 223</b>
Ecart d'acquisition	1	1 676
Films et droits audiovisuels	2	3 100
Créances clients	3	- 651
Autres créances	4	-965
Trésorerie et équivalent de trésorerie	5	971
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	8	-3 148
<b>Capitaux Propres au 31 décembre 2004 Normes IFRS en K€ (Part groupe et des minoritaires)</b>		<b>13 206</b>

**Tableau de passage du résultat en normes françaises au résultat en normes IFRS au 31 décembre 2004**

	Note IFRS	Part Groupe	Résultat des minoritaires
<b>Résultat au 31 décembre 2004 Normes françaises en K€</b>		<b>-16 522</b>	<b>- 237</b>
Chiffre d'affaires	3	-23	
Achats	12	-134	
Charges de personnel	13	-11	
Amortissements et provisions	14	1 199	400
Coût de l'endettement financier	17	-59	
Résultat exceptionnel	18	318	
Impôts	19	462	
Amortissement écart d'acquisition	20	267	
Part des minoritaires	-	-886	
QP Résultat IFRS en provenance de BAC MAJESTIC	-		-146
Provision Intérêts Minoritaires négatifs	-		633
<b>Résultat au 31 décembre 2004 Normes IFRS en K€</b>		<b>- 15 390</b>	<b>650</b>

Note IFRS	Reclassements	Retraitements
1	-	<p><b><u>Norme IAS 38 : Immobilisations incorporelles</u></b></p> <p>Suite au re-calcul de la situation nette de BAC MAJESTIC en normes IFRS à la date de son entrée dans le groupe MILLIMAGES le 19 mai 2004, un nouvel écart d'acquisition a été calculé.</p> <p>Elimination des amortissements constatés sur les écarts d'acquisition non affectés.</p>
2	-	<p><b><u>Norme IAS 36 et 38 : Immobilisations incorporelles et dépréciation des actifs</u></b></p> <p>Les frais de copie et de publicité sont désormais comptabilisés en charges d'exploitation et non plus en immobilisations incorporelles (concerne BAC MAJESTIC, donc à partir de 2004)).</p> <p>Par ailleurs, la modification du fait générateur des produits induit mécaniquement des changements dans le montant des amortissements calculés selon les recettes prévisionnelles.</p>
3	-	<p><b><u>Norme IAS 18 : reconnaissance du CA</u></b></p> <p>Le chiffre d'affaires est désormais reconnu à compter de la première mise en exploitation salles de l'œuvre, en prenant en compte le critère d'ouverture des droits (il était, sous l'ancien référentiel reconnu à la date d'acceptation du matériel pour les ventes aux télévisions françaises de BAC FILMS, et à la date de contrat pour les ventes catalogue de MILLIMAGES)</p> <p>Le chiffre d'affaires est désormais constaté net des commissions reversées aux ayants droits.</p>
4	Le poste « autres créances » regroupe désormais les autres créances courantes et à moins d'un an. Sont concernés par ce reclassement les postes d'avances et acomptes versés sur commande en cours ainsi que les charges constatées d'avances	<p><b><u>Normes IAS 27 : Consolidation - déconsolidation</u></b></p> <p>Dans l'application de la norme IAS 27, la notion de contrôle l'emporte sur celle de propriété. La Sofica MILLIFIN a donc été retenue dans le périmètre de consolidation du groupe MILLIMAGES. Les postes d'actif et passif sont donc incorporés par le biais de l'intégration globale dans les comptes de MILLIMAGES.</p>
5	Le poste de trésorerie et équivalent de trésorerie regroupe désormais les disponibilités et les valeurs mobilières de placement (IAS 27)	
6	Concerne essentiellement les avances conditionnées en provenance du CNC, autrefois classées en « autres fonds propres » et affectées désormais en subventions publiques différées (IAS 20)	
7	Les emprunts et dettes financières ont été ventilés en passif courant et non courant. Rappelons que le principal critère retenu pour ventiler le poste est lié à l'échéance de la dette : + ou – d'un an.	-
8	Il s'agit d'un passif courant reclassé dans le poste « dettes fournisseurs et autres créditeurs ». Ce poste regroupe les dettes fournisseurs, les dettes sociales et fiscales, les fournisseurs d'immobilisations, les avances et acomptes reçus sur commandes en cours ainsi que les produits constatés d'avance.	La modification des règles de reconnaissance du Chiffre d'affaires entraîne mécaniquement une revue des commissions et royalties assises sur le CA.

<b>Note IFRS</b>	<b>Reclassements</b>	<b>Retraitements</b>
		<b>Normes IAS 19 : Engagement de retraite</b>
9	Il s'agit des indemnités de départ à la retraite	Il s'agit des indemnités de départ à la retraite
10	Regroupe le Chiffre d'affaires et les subventions reçues.	<b>CF note 2</b>
11	Le poste regroupe les productions immobilisées et stockées sur l'exercice	-
12	Le poste achats regroupe les achats, les postes de variation de stock et autres achats et charges externes. Il est minoré du poste de transfert de charges et intègre le résultat exceptionnel à l'exception des plus ou moins values de cession.	-
13	Charges de personnel	<b>Normes IAS 19 :</b> Intègre une charge liée aux indemnités de départ à la retraite
14	Le poste est net des dotations et reprises d'exploitation, financières et exceptionnelles.	<b>Norme IAS 36 :</b> La méthode de dépréciation pratiquée est celle recommandée par la norme 36 et prévoit un amortissement d'après les recettes prévisionnelles.
15	La ligne "autres charges" a été reclassée dans le poste "Achats".	La modification des règles de reconnaissance du Chiffre d'affaires entraîne mécaniquement une revue des commissions et royalties assises sur le CA.
16	Il s'agit essentiellement des plus ou moins values réalisées sur les cessions d'actif.	-
17	Il s'agit du résultat financier augmenté de la dépréciation des écarts d'acquisition	<b>Normes IAS 27 :</b> Consolidation du résultat financier de MILLIFIN <b>Normes IAS 32 :</b> Valorisation de la nouvelle option d'achat détenue sur la société GEDEON et actualisation de cette dette financière.
18	Le résultat exceptionnel est reclassé sur la ligne « autres produits et charges opérationnels » pour les plus ou moins values sur cessions d'immobilisations. Le solde est affecté à la ligne des « achats ».	Concerne une plus value réalisée lors de la cession de 5% des titres BAC MAJESTIC. Ce résultat de cession a été recalculé dans le cadre de la re-valorisation de la situation nette de BAC MAJESTIC au 19 mai 2004 suite à l'application des normes IFRS.
19	-	<b>Normes IAS 12 :</b> La norme impose que les actifs d'impôt différé généré par des pertes fiscales soient comptabilisés lorsqu'il est probable que des bénéfices imposables seront disponibles, permettant à l'actif d'impôt d'être utilisé.
20	-	<b>Normes IAS 38 :</b> les écarts d'acquisition ne font plus l'objet d'amortissements, mais de tests de dépréciation, sur une base au moins annuelle

ABCD

**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Ciné Contrôle International

35, avenue Victor Hugo  
75116 Paris  
France

**Millimages S.A.**

**Rapport des commissaires aux  
comptes sur les comptes  
consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2005  
Millimages S.A.  
88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
*Ce rapport contient 42 pages*

Référence : JPV-062-052

## **Millimages S.A.**

Siège social : 88, rue de la Folie Méricourt – 75011 Paris  
Capital social : €.390 264

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Millimages S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note B.1.2.2 aux états financiers, qui expose les conditions dans lesquelles le principe de continuité d'exploitation a été apprécié.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note aux états financiers donne une information appropriée sur la situation du groupe au regard du principe de continuité d'exploitation.
- La note B.1.7.1 aux états financiers expose les règles et principes comptables relatifs aux actifs incorporels, notamment la détermination des amortissements des séries d'animation et des films. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables relatifs à ces amortissements, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Paris, le 15 juin 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Ciné Contrôle International

Jean-Pierre Valensi  
*Associé*

Yann Chaker  
*Associé*